

RAPPORT ANNUEL

2013



RAPPORT ANNUEL

2013

ARAB TUNISIAN BANK

SOMMAIRE



7	HISTOIRE DE LA BANQUE
8	CONSEIL D'ADMINISTRATION
9	ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
10	MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
12	FAITS MARQUANTS 2013
34	RÉALISATIONS DES OBJECTIFS
37	RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
39	RAPPORT GÉNÉRAL
42	RAPPORT SPÉCIAL

46	ÉTATS FINANCIERS AU 31/12/2013
76	GROUPE ATB
96	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013
98	RAPPORT GÉNÉRAL
101	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31/12/2013
123	RÉSOLUTIONS AGO 15 MAI 2014
126	AGENCES ATB
133	CORRESPONDANTS ÉTRANGERS BANQUES ASSOCIÉES

Notre Raison d'Être

Œuvrer pour la création de richesses et offrir des services financiers de haute qualité

Nos valeurs

L'Excellence et le Plaisir de Servir

L'innovation, la Création et l'Ouverture d'esprit

L'honnêteté, l'Intégrité et le Respect de l'individu

L'élévation du secteur bancaire et de l'économie

L' ARAB TUNISIAN BANK

Création le 30 juin 1982

Filiale du groupe Arab Bank : 64,24% du capital

Capital social : 100 000 000 dinars

Capitalisation boursière : 410 000 000 dinars au 31-12-2013

Un large réseau : 120 agences

Un effectif de 1192 employés (titulaires et contractuels)

Une synergie de groupe

- L'Arab Financial Consultants
- L'Arab Tunisian Lease
- L'Arab Tunisian Invest
- L'Arab Tunisian Development
- L'Union de Factoring
- Arabia Sicav
- Sanadett Sicav

Une organisation par ligne de métier

Une stratégie réactive

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

- Mme Samar El MOLLA

VICE-PRESIDENT

- Mr Ferid ABBES

ADMINISTRATEURS

- Mme Randa SADEK
- Mr Youssef LEBEN
- Mr Walid M. SAMHOURI
- Mr Naim EL HUSSEINI
- Mr Ghassen TARAZI
- Mr Ridha ZERZERI
- Mr Yahia BAYAHI

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES PETITS PORTEURS

- Mr Mohamed BEN SEDRINE

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

- Mr Mohamed ABOU HAMOUR
- Mr Brahim ANANE

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

- Mr Ahmed KALLEL

CABINETS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

- Cabinet GENERALE AUDIT CONSEIL. Chiheb GHANMI
- Cabinet KPMG-CMC. Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

CONSEILLER

- Mr Mohamed Ferid BEN TANFOUS

ALLOCATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs,

Chers actionnaires,

J'ai l'honneur de présider cette trentième et unième Assemblée Générale Ordinaire de notre institution en vue de vous exposer les résultats de l'activité de notre banque et vous inviter à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

En 2013, l'environnement international de la Tunisie, constitué essentiellement par les pays européens de la rive Sud de la méditerranée avec lesquels la Tunisie réalise près des trois-quarts de ses échanges extérieurs, n'a guère été porteur. Le début de reprise économique qui s'est dessiné au quatrième trimestre a concerné davantage l'Allemagne, l'Angleterre et autres pays du Nord que la France, partenaire majeur de la Tunisie, ou l'Italie et l'Espagne. A l'échelle nationale, La Tunisie n'a pas repris son rythme de croissance d'avant 2010, elle n'a réalisé qu'un taux de croissance de 2,8% loin des 4,5% espérés.

Au niveau de l'ATB, et malgré une conjoncture difficile, notre institution a affiché en 2013 de bonnes performances en termes de production avec une évolution positive par rapport à 2012 à la fois en termes de total bilan (+6,1%), de concours nets à l'économie (+8,4%), de dépôts de la clientèle (+4,8%), de produit net bancaire (+5,25%).

Le repli du résultat net de l'année 2013, de l'ordre de 5 Millions TND pour s'établir à 45 Millions TND contre 50,1 Millions TND en 2012, ne découle pas d'une baisse d'activité, mais d'une stratégie de prudence en matière de provisionnement combinée à un effort exceptionnel de provisionnement demandé aux banques Tunisiennes par la banque Centrale de Tunisie. L'ATB a toujours été pionnière en matière d'instauration des mécanismes de bonne gouvernance et de prise de mesures nécessaires à la couverture des risques crédits, et c'est ce qui a permis à notre banque de constater l'un des plus faibles montants de modification comptable à l'échelle sectorielle suite à la circulaire de la BCT instaurant les provisions additionnelles.

La banque a en outre maintenu sa stratégie de solidité financière en terminant l'année 2013 avec un ratio de liquidité de 104,14% supérieur au taux de 100% exigé par la

BCT, et un ratio de solvabilité de 13,08% loin du taux de 10% exigé par la BCT en 2014. Nous nous engageons à continuer à faire de la solidité financière un axe incontournable de notre politique.

La conjoncture difficile en 2013, a handicapé l'ensemble des acteurs de l'économie ce qui a engendré une hausse des impayés. En réponse à cette situation, l'ATB a mis en œuvre une stratégie visant à traiter le volet recouvrement de manière prospective et efficiente ce qui nous a permis de garder le même niveau de créances classées qu'en 2012 tout en augmentant leur taux de couverture par les provisions et agios réservés.

En 2013, l'ATB a continué son effort de rénovation et d'optimisation interne autant sur le plan de l'organisation de notre force de vente que sur le plan du système d'information et des processus d'exploitation et de prise des décisions. Des équipes d'assistance mises à la disposition de l'ATB par sa maison mère Arab Bank, ont accompagné de manière continue tous les projets de rénovation et de perfectionnement en cours.

L'année 2014 sera l'année de tous les défis, pour la Tunisie qui espère entrer après les prochaines élections dans une phase de stabilité politique annonciatrice d'une reprise économique, et pour notre banque qui œuvrera à consolider son positionnement concurrentiel tout en sécurisant ses acquis en matière de rendement et de solidité financière. L'Arab Bank sera comme toujours un soutien indéfectible à l'ATB et veillera à son accompagnement dans sa quête d'excellence.

Enfin, au nom du conseil d'administration, je tiens à vous remercier tous pour votre participation au développement de la banque. Je remercie également la Direction Générale, les cadres et les employés de la banque de tous les efforts qu'ils ont fourni pour assurer la pérennité de la banque.

Madame Samar El Molla

Présidente du Conseil d'administration



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Madame la Présidente du Conseil d'Administration
Mesdames et Messieurs les actionnaires,
Chers invités,



Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Arab Tunisian Bank. Permettez-moi mesdames et messieurs, avant de vous exposer les principaux faits marquants l'activité de votre banque, d'observer une minute de silence à la mémoire du Directeur Général Adjoint de l'ATB, Mr Jamel Jenana qui nous a quittés en octobre dernier.

L'année 2013, a été marquée par l'amplification des difficultés économiques malgré une légère amélioration de la situation sécuritaire. Les grands agrégats macroéconomiques ont atteint des niveaux inquiétants et notamment ceux relatifs à l'inflation, au chômage, au déficit budgétaire, au déficit commercial et à l'investissement. En outre, le manque de liquidité sur le marché monétaire s'est aggravé conduisant les interventions de la banque centrale à des niveaux jamais égalés.

Cet environnement difficile, ne peut qu'impacter négativement le secteur bancaire qui est le baromètre reflétant l'état de l'économie nationale et de l'ensemble des intervenants économiques aussi bien les entreprises que les ménages.

L'ATB n'a pas été à l'abri de ces difficultés conjoncturelles qui ont impacté le rythme de croissance de ses activités. Malgré ce constat, notre banque a continué à enregistrer une évolution positive sur plusieurs plans tout en préservant ses équilibres financiers, en respectant l'ensemble des normes de contrôle et en consolidant sa politique prudentielle et de maîtrise des risques actuels et futurs.

En effet, l'ATB a réalisé une évolution de ses dépôts de près de 4,8% pour atteindre 3 713 Millions TND. Les concours bruts (bilan) à l'économie ont de leur côté enregistré une hausse de 8,56% pour atteindre 2 957 Millions TND à fin 2013 contre 2 724 Millions TND à fin 2012, cette évolution a concerné aussi bien les financements destinés aux entreprises (investissement et gestion) que ceux destinés aux particuliers et spécialement les crédits immobiliers. Notre Banque a en outre consolidé sa position de faiseur de marché en termes de bons du trésor avec un portefeuille d'une valeur de 1 079 Millions TND en progression de 21,7% par rapport à la situation fin 2012.

L'ATB a continué son effort à l'échelle nationale en vue de soutenir l'investissement et spécialement celui réalisé dans

les secteurs et zones de développement prioritaire. Cet effort a été consenti à travers les fonds d'investissement confiés à notre filiale l'ATD SICAR devenue leader national dans le domaine du capital risque selon divers indicateurs. Le portefeuille investissement est en effet passé de 320 Millions TND en 2012 à 388 Millions TND en 2013, soit une progression de 20,8%.

Ces évolutions, ont abouti à une hausse de 6% du total Bilan de l'ATB atteignant 4 865 Millions TND et se rapprochant sûrement de la barre psychologique de 5 000 Millions TND.

Concernant l'exploitation, l'ATB a réalisé un chiffre d'affaire de 303 Millions TND, soit une hausse de +14,28% par rapport à 2012 découlant aussi bien de l'évolution des intérêts perçus que des commissions en produit et des revenus des portefeuilles titres. Le produit net bancaire a atteint 166,7 Millions TND soit une hausse de +5,25% par rapport à 2012.

L'évolution du PNB a en effet été impactée par la hausse du coût des ressources qui a atteint des niveaux inhabituels à cause du manque de liquidité sur le marché monétaire combiné à des difficultés sectorielles structurelles exacerbées par la conjoncture économique difficile. Face à ce constat, l'ATB a veillé à respecter la totalité des normes prudentielles en vigueur et spécialement celles relatives à la liquidité et à la solvabilité et la division des risques.

L'ATB a en outre, renforcé ses efforts en matière de maîtrise des risques crédit aussi bien lors de l'octroi des nouveaux crédits que lors des actions de recouvrement via l'accompagnement des entreprises enregistrant des difficultés structurelles ou conjoncturelles. Ces efforts nous ont permis de stabiliser le niveau des créances classées malgré la progression de notre portefeuille engagement. En effet, le taux des créances classées a atteint 8%, soit l'un des taux les plus faibles du secteur. A rappeler que ce taux était de 16,5 en 2002. Parallèlement à cette performance, notre banque a renforcé sa solidité financière en couvrant ces risques aussi bien par les provisions usuelles que par celles nouvellement instaurées par la banque centrale via sa circulaire du 30 décembre 2013. Ladite circulaire a en effet invité les banques à constituer des provisions additionnelles au titre d'une décote des garanties réelles dont la teneur

Evolution 2013**Total du Bilan**

+ 5,1%

Créances nettes

+8,39%

Dépôts de la Clientèle

+4,78%

Comptes d'épargne

+6,04%

Capitaux propres

+1,26%

PNB

+5,25%

C.A.

+14,28%

ROE après modification comptable

5,97%

ROE avant modification comptable

9,66%

Cours de l'action ATB

4,100

varie selon l'ancienneté de la classification des créances. L'impact global de cette nouvelle mesure sur les comptes de l'ATB en 2013, s'est élevé à 18,8 Millions TND dont 1,6 Millions TND directement affectés sur le résultat de 2013 et 17,2 Millions TND affectés sur les fonds propres de la banque. Grâce à notre politique de provisionnement prudente, le montant global de la provision additionnelle est l'un des plus faibles à l'échelle sectorielle. L'impact de cet effort de provisionnement, s'est logiquement reflété sur le résultat de l'ATB pour la période 2013. Ce résultat net de la période est en effet passé de 50,10 Millions TND (48 Millions TND avant retraitement comptable) en 2012 à 45,02 Millions TND à fin 2013. Malgré l'affectation de 17,2 Millions TND sur les fonds propres, ces derniers ont enregistré un accroissement de 1,3% en 2013 par rapport à la situation 2012 avant retraitement et de 5,2% par rapport à la situation 2012 retraitée.

L'effort de provisionnement ainsi consenti en 2013, nous a en outre permis de relever le taux de couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés de 541 points de base, passant de 76,52% en 2012 à 82% en 2013, ce même taux atteint 88% si on y inclut les provisions collectives à caractère général.

Notre politique de prudence, a permis à notre banque de bénéficier d'une base financière solide garantissant un énorme potentiel de développement future et une aptitude à faire face aux diverses difficultés conjoncturelles et structurelles du secteur bancaire et de l'économie tunisienne. Cette solidité a valu à l'ATB sa sélection par la BEI dans une liste très restreinte de partenaires locaux avec lesquels ledit organisme entend collaborer pour ses activités en Tunisie.

Concomitamment à ses performances financières, l'ATB a continué ses investissements dans l'infrastructure informatique et organisationnelle à travers le développement de son système d'information tout en mettant l'accent sur la sécurité, la prémunition contre le piratage et la protection des données personnelles. Le réseau d'agence s'est enrichi de 2 nouveaux points de vente, portant ainsi leur nombre à 120 à fin 2013.

Nos efforts ont aussi porté sur la consolidation de la bonne gouvernance, des systèmes de contrôle interne et de la conformité en vue de maîtriser les risques opérationnels, professionnels et de marché. Consciente de l'importance de l'élément humain dans notre activité de service, l'ATB a continué à optimiser ses ressources humaines à travers la formation, l'accompagnement et la motivation des employés en leur offrant une visibilité accrue de leur carrière future.

L'ensemble de ces actions et politiques s'inscrivent dans une logique de perfectionnement du service offert à notre clientèle qui demeure le centre de nos plans de développement stratégiques.

L'ATB a toujours pleinement joué son rôle de mécène et de sponsor aux plus importants événements économiques, culturels, sportifs et sociaux en 2013 tels que le concours ATB Challenge, le prix de littérature destinée à l'enfance...

Nous espérons que l'année 2014 sera décisive pour la reprise de notre rythme de croissance usuel pour consolider notre position parmi les plus importantes institutions bancaires de la place.

Madame la présidente, Messieurs les membres du conseil d'administration, Mesdames et Messieurs les actionnaires, permettez-moi d'adresser un vibrant hommage à l'ensemble des employés de la banque pour leur abnégation et leur dévouement en faveur de l'ATB. Finalement, je tiens particulièrement à vous remercier du soutien et de la confiance que vous continuez de témoigner à votre banque pour qu'elle puisse concrétiser ses ambitions et atteindre un niveau de performance toujours plus élevé.

Je vous remercie pour votre attention.

Mohamed Ferid BEN TANFOUS
Le Directeur Général

ARAB TUNISIAN BANK

FAITS MARQUANTS 2013



ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DE LA BANQUE

L'environnement macroéconomique global tant international qu'intérieur, n'a guère été porteur en 2013. La plupart des indicateurs de performance économique et d'attractivité ont baissé par suite des troubles sociaux et sécuritaires qui ont prévalu tout au long de l'année.

Un environnement international morose. Constitué essentiellement par les pays européens de la rive Sud de la méditerranée avec lesquels la Tunisie réalise près des trois-quarts de ses échanges extérieurs, l'environnement international de la Tunisie n'a guère été porteur en 2013. Le début de reprise économique qui s'est dessiné au quatrième trimestre a concerné davantage l'Allemagne, l'Angleterre et autres pays du Nord que la France, partenaire majeur de la Tunisie, ou l'Italie et l'Espagne.

Un environnement politique & social marqué par d'importants troubles. En effet, la Tunisie a inauguré l'année 2013 par un recul, en matière « libertés économiques ». Ce verdict de l'Heritage Foundation a été suivi juste après, par celui rendu par l'International Budget Partnership pointant les performances de notre pays en matière de « transparence et de responsabilisation budgétaires ». La solvabilité et la crédibilité de notre pays se sont ressenties tout au long de l'année 2013 comme l'atteste la dégradation de la note de la Tunisie effectuée par les agences de notation. La détérioration de la compétitivité du pays s'est traduite par un recul de plusieurs places sur l'échelle de compétitivité et de la performance industrielles de DAVOS. Le choc créé par les troubles politiques et le risque du terrorisme a largement contribué à la baisse des investissements et à la dépréciation des fondamentaux du pays en matière d'attractivité entrepreneuriale comme l'a souligné le dernier rapport Doing Business de la Banque Mondiale.

En fin d'année, un changement de la gouvernance politique a eu lieu. Suite au consensus intervenu après l'adoption de la nouvelle constitution, un nouveau gouvernement de compétences a été mis en place, ayant pour mandat de préparer les élections et de redresser les comptes du pays.

Une politique économique de relance par la consommation. Et, de fait, la politique de relance par la dépense publique pour stimuler la croissance, mise en œuvre en 2013, s'est traduite par un approfondissement des déficits publics et extérieur et le tarissement des sources de financement extérieur. Le gonflement démesuré de la dépense publique financée par l'endettement extérieur et le crédit bancaire c'est-à-dire, par la création monétaire a abouti à des performances économiques globalement en deçà des espérances du pays.

Une faible croissance. Le taux de croissance du PIB s'est établi finalement à +2,8% soit une croissance globale faible, nettement en deçà des 4,5% attendus officiellement ou encore, de la croissance enregistrée tant par les pays de proximité que par l'ensemble des pays africains. Une croissance faible tirée principalement par la consommation publique et secondairement par la consommation privée sur fond d'un investissement en baisse et d'exportations au rythme inférieur à celui d'avant 2011.

Une vulnérabilité extérieure aggravée. Les échanges extérieurs se sont tassés en 2013 : les exportations ont progressé à un rythme mensuel moyen de +2,2% cependant que les importations ont quasiment stagné (+0,4% en rythme mensuel moyen). D'où un tassement aussi du déficit commercial qui se situe au terme des onze premiers de l'année à un niveau sensiblement équivalent à celui de 2012 : -10,5 milliards de dinars. Le solde commercial s'est établi à plus 15% du PIB et le solde courant à près de 8% du PIB. En dépit du ralentissement de la croissance économique et de l'atonie de l'activité touristique et des transferts en devises des Tunisiens résident à l'étranger, la Tunisie a continué d'importer massivement des

biens de consommation (près de 20% des importations de marchandises contre à peine 16% en 2010) au détriment des biens d'équipement et autres demi produits destinés à faire tourner les usines tunisiennes. Le financement extérieur du pays a été particulièrement fragilisé par la baisse des investissements directs étrangers. La Tunisie a bouclé l'année 2013 avec des réserves en devises permettant de couvrir 108 jours d'importations contre 112 à fin 2012.

Des pressions inflationnistes qui persistent. Les prix des biens alimentaires qui constituent une mesure bien meilleure de l'inflation telle que ressentie effectivement par le Tunisien, ont évolué en 2013 à un rythme légèrement supérieur à 8% et ce, en dépit d'une demande qui a ramolli par rapport à 2012. La persistance des pressions inflationnistes résulte principalement des contraintes élevées sur les capacités de production, de la déstructuration des circuits de distribution, de l'ajustement des salaires agricoles, etc. L'indice des prix à la consommation a clôturé l'année avec une variation annuelle de l'ordre de +6% et ce malgré la nette décélération de la hausse des prix internationaux des prix des produits importés.

Une faible maîtrise des équilibres budgétaires. Sur l'ensemble de l'année 2013, le déficit budgétaire a une fois de plus, dépassé les objectifs fixés par la loi de finances rectificative 2013 : -6,8% du PIB contre -5,9% initialement prévus et -5,1% en 2012. Les principales baisses ont porté sur le montant des recettes fiscales particulièrement les impôts indirects (55,7% des recettes fiscales à fin octobre 2013) qui ont progressé à un rythme inférieur à 2% cependant que les dépenses publiques continuent à progresser à un rythme à deux chiffres ; ils portent aussi sur les ressources d'emprunt et sur les dépenses afférentes aux subventions qui ont reculé en 2013.

Un risque de dépréciation du dinar. Risque dont la contribution à l'entretien d'une « inflation importée » est de plus en plus patente. En 2013, le dinar s'est déprécié de plus de 10% par rapport à l'euro et de +6,5% par rapport au dollar américain. Face au rétrécissement de la marge de manœuvre de la banque centrale pour assouplir sa politique monétaire, l'ajustement par le taux de change reste le seul instrument pour contenir l'inflation par la demande et faire face à un déficit extérieur de plus en plus béant.

Des défis économiques & sociaux immenses. L'année 2013 a été marquée par l'exacerbation des problèmes économiques : malgré un certain reflux du taux de chômage (15,7% à la fin du 3ème trimestre contre 17,0% en 2012), le chômage des jeunes diplômés s'est aggravé (33,5% à la fin du 3ème trimestre contre 32,7% en 2012). Le développement des activités informelles est une conséquence du délitement de l'Etat. Faute de mesures drastiques à la hauteur des enjeux, les fragilités du système bancaire, sous perfusion constante depuis 2011, se sont aggravées.

Le pays entame l'année 2014 avec pleins d'espoirs de redressement économique sur fond de consensus politique. Le dialogue politique national, rendu possible grâce à la conscience collective de l'importance des défis nationaux, promet une normalisation, certes lente, mais certaine de l'activité économique de la Tunisie.

L'ATB ET SES ACTIONNAIRES

Le capital de l'Arab Tunisian Bank s'élève à 100 000 000 de dinars composé de 100 000 000 d'actions d'une valeur nominale de un dinar chacune. Au 31 décembre 2013, le capital est détenu à hauteur de 64,24% par l'Arab Bank PLC et 24,10% par divers groupes privés. Conformément aux dispositions statutaires, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourc (%)	Droits de vote
Arab Bank Plc	64 237 531	64,24%	64 237 531
Divers groupes privés	24 099 348	24,10%	24 099 348
Diverses personnes morales	2 964 440	2,96%	2 964 440
Diverses personnes physiques	8 698 681	8,70%	8 698 681
TOTAL	100 000 000	100,00%	100 000 000

CONDITIONS D'ACCÈS AUX ASSEMBLÉES

Conformément à l'article 46 statuts « personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée ».

LE MARCHÉ DE L'ACTION ATB

L'action ATB a débuté l'année à 4,600 dinars, pour atteindre son plus haut niveau, soit 5,100 le 17/01/2013. Suite à la situation socio sécuritaire mouvementée en 2013, le cours de l'action ATB a baissé au même rythme que l'indice boursier TUNINDEX, pour clôturer l'année à 4,100 dinars.

Courant 2013, le nombre de transactions et les quantités traitées ont atteint respectivement 2735 échanges et 1 154 810 actions pour un montant global de 5 231 539, 610 TND.

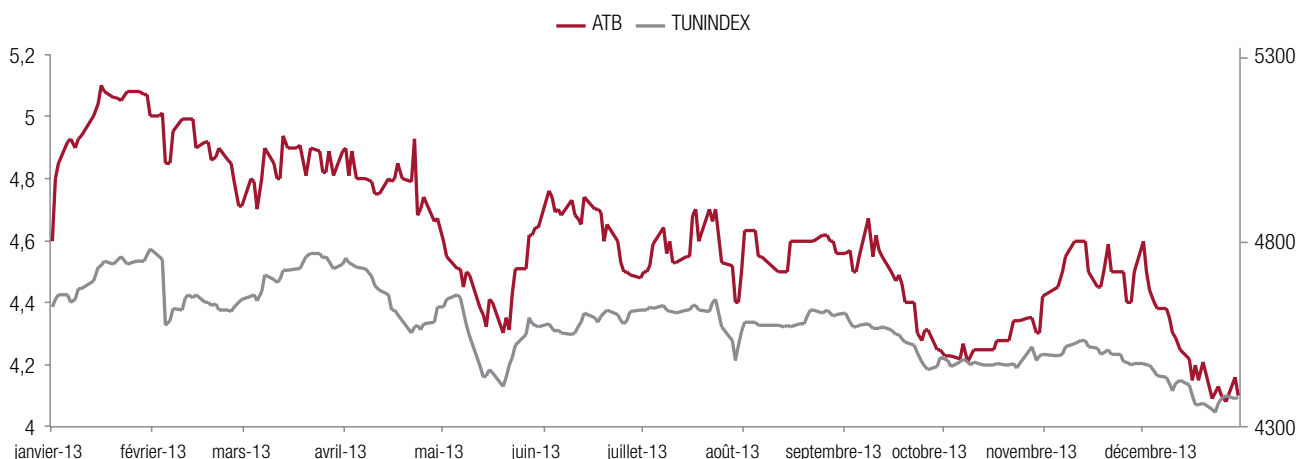


TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

(En dinars)	2009	2010	2011	2012	2013
Capital	80 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Nombre d'actions	80 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Résultat net de la période par action	0,573	0,535	0,332	0,481	0,450
Résultat après modification comptable par action	0,573	0,535	0,332	0,329	0,278
Actif par action	47,811	40,161	43,126	45,858	48,650
Dividende par action	0,200	0,220	0,200	0,220	0,220
PER	13	15	18	9	9
PER après modification comptable	13	15	18	14	15
Dividendes Yield	2,48%	2,76%	3,38%	4,78%	5,37%
Taux de distribution	20%	22%	20%	22%	22%
Cours moyen	8,010	8,780	6,330	5,520	4,600
Plus haut	8,440	10,150	8,000	6,250	5,100
Plus bas	5,320	7,380	5,700	4,600	4,080
Cours fin de période	8,080	7,980	5,920	4,600	4,100

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE

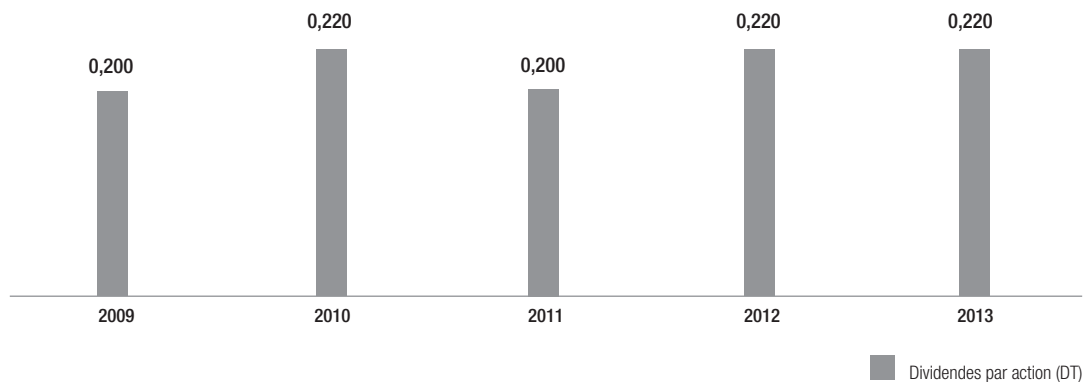


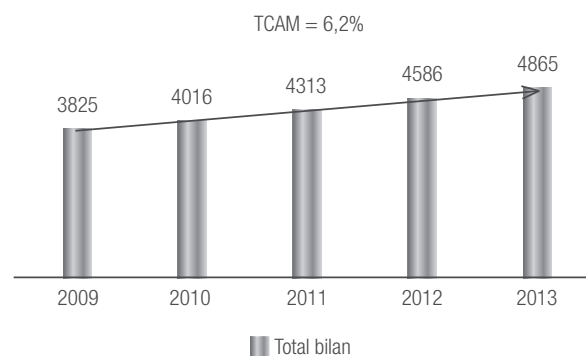
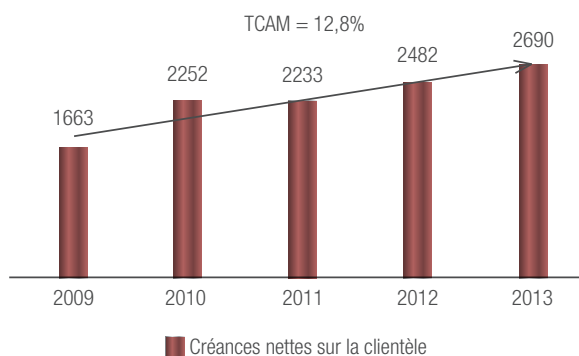
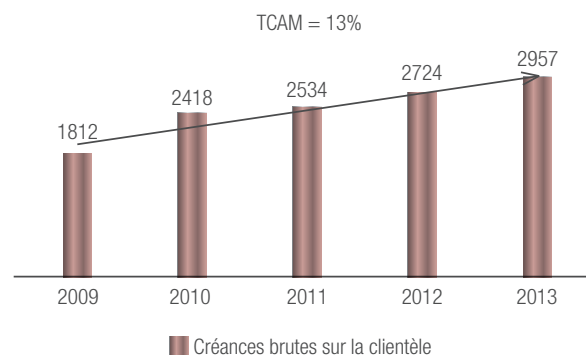
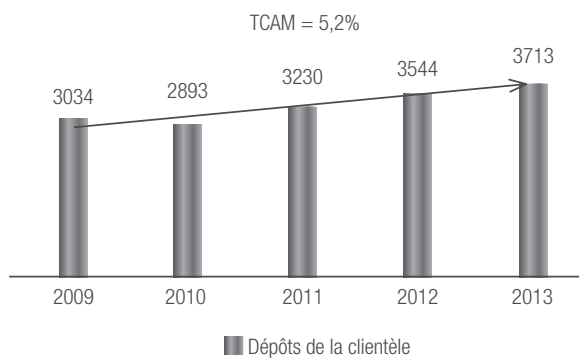
TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonorés disponible	Réserve pour Réinvest exonorés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications Comptables	Total
Solde au 31.12.2010 avant affectation	100 000	130 471	8 000	4 219	30 893	84 500	2 791	0	13	53 509		414 396
Reseve à régime spécial devenue disponible					-28 060					28 060		0
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO			2 000		14150	29 415	-1	18 400	5	-63 969		0
Dividendes distribués										-17 600		-17 600
Solde au 31.12.2010 après affectation	100 000	130 471	10 000	4 219	16983	113 915	2 790	18 400	18	0		396 796
Résultat net 31.12.2011										33 177		
Solde au 31.12.2011 avant affectation	100 000	130 471	10 000	4 219	16 983	113 915	2 790	18 400	18	33 177		429 973
Réserves à régime spécial devenues disponibles					-15 690					15 690		-
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 29 juin 2012						28 870			-3	-28 867		
-Dividendes										-20 000		-20 000
Solde au 31.12.2011 après affectation	100 000	130 471	10 000	4 219	1 293	142 785	2 790	18 400	15	0		409 973
Réserves à régime spécial devenues disponibles					18 000	-18 000			-	-		-
Résultat net 31.12.2012	-	-	0	-	-	-	0	-	-1	50 107		50 106
Solde au 31.12.2012 avant affectation	100 000	130 471	10 000	4 219	19 293	124 785	2 790	18 400	14	50 107		460 079
Réserves à régime spécial devenues disponibles		-1 567			-19 293					20 860		0
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 20 avril 2013					27 000	21 975			-7	-48 967	-17215	-17 214
Dividendes										-22 000		-22 000
Solde au 31.12.2012 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	27 000	146 760	2 790	18 400	7	0	-17 215	420 865

EVOLUTION DE LA BANQUE ET SES PERFORMANCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

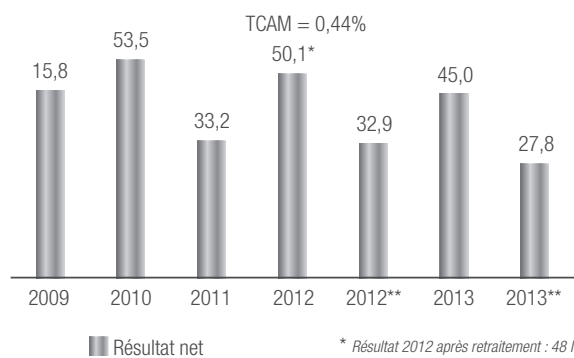
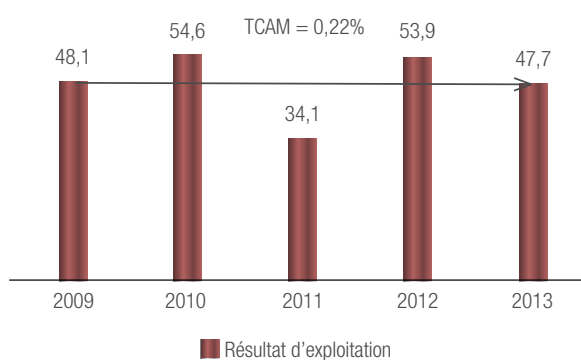
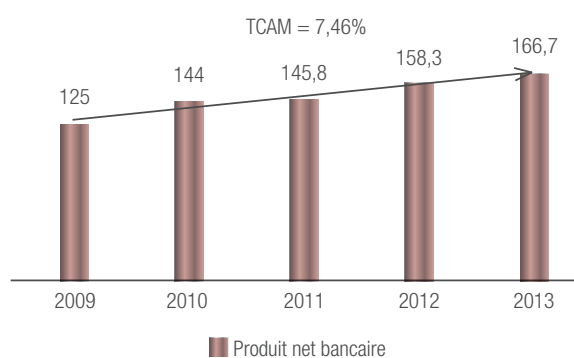
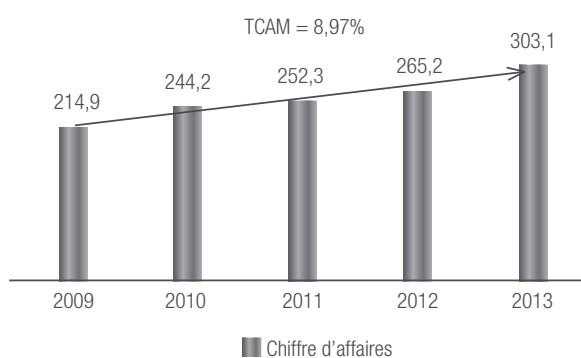
INDICATEURS D'ACTIVITÉ

En MD	2009	2010	2011	2012	2013
Dépôts de la clientèle	3 034	2 893	3 230	3 544	3 713
Créances brutes sur la clientèle	1 812	2 418	2 534	2 724	2 957
Créances nettes sur la clientèle	1 663	2 252	2 233	2 482	2 690
Total du bilan	3 825	4 016	4 313	4 586	4 865



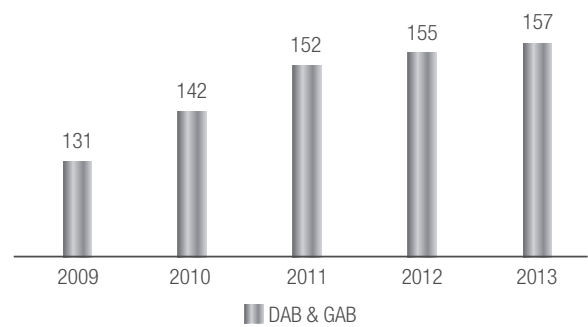
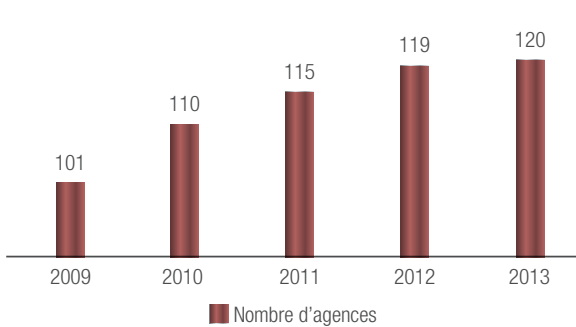
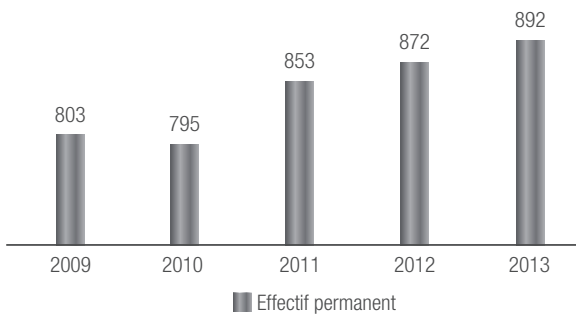
INDICATEURS DU RÉSULTAT

En MD	2009	2010	2011	2012	2013
Chiffre d'affaires	215	244	252	265	303
Produit net bancaire	125	144	146	158	167
Résultat d'exploitation	48	55	34	54	48
Résultat net	46	54	33	50	45
Résultat après modification comptable				33	28



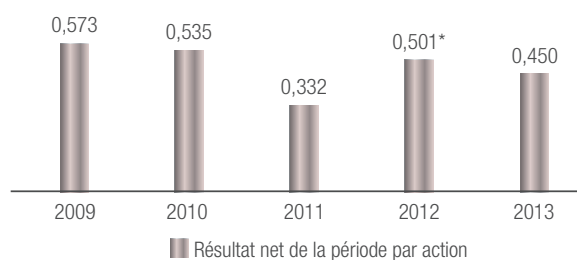
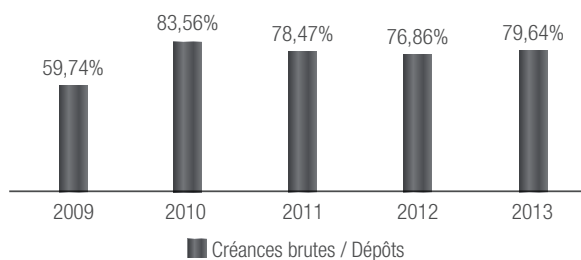
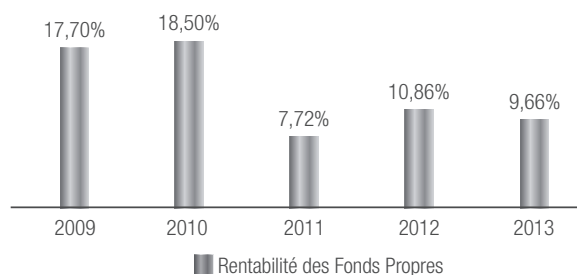
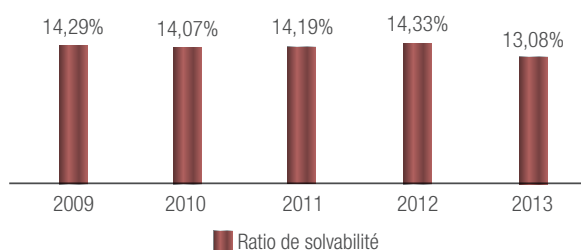
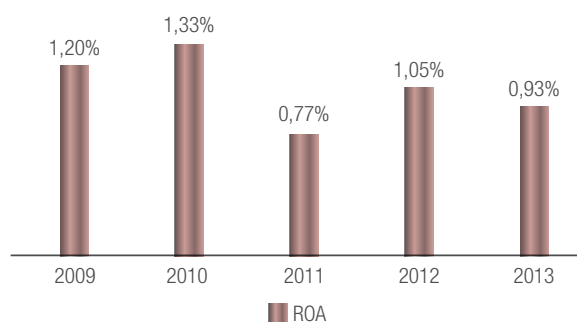
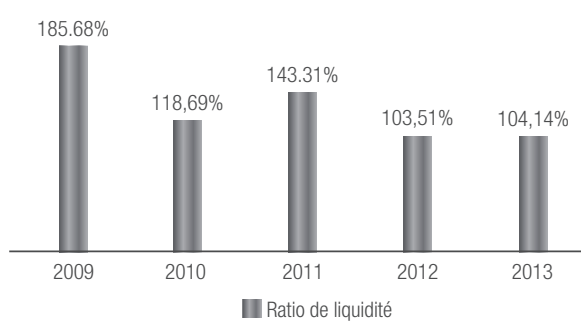
AUTRES INDICATEURS

	2009	2010	2011	2012	2013
Effectif permanent	803	795	853	872	892
Employés contractuels	96	141	149	213	272
Nombre d'agences	101	110	115	119	120
DAB & GAB	131	142	152	155	157



RATIOS

	2009	2010	2011	2012	2013
Ratio de liquidité	185,68%	118,69%	143,31%	103,51%	104,14%
Ratio de solvabilité	14,29%	14,07%	14,19%	14,33%	13,08%
Créances brutes / Dépôts	59,74%	83,56%	78,47%	76,86%	79,64%
ROA	1,20%	1,33%	0,77%	1,05%	0,93%
ROA après modification comptable	1,20%	1,33%	0,77%	0,72%	0,57%
Rentabilité des Fonds Propres	17,70%	18,50%	7,70%	10,86%	9,66%
Rentabilité des Fonds Propres après modification comptable	17,70%	18,50%	7,70%	7,43%	5,97%
Résultat net par action	0,573	0,535	0,332	0,501	0,450
Résultat net par action après modification comptable	0,573	0,535	0,332	0,329	0,278



1- A partir de 2012, et sur recommandation de la BCT, les BTA en devises ne sont plus pris en considération lors du calcul du ratio de liquidité. En prenant en considération ces BTA, le ratio de liquidité deviendrait respectivement pour 2012 et 2013 : 117,45% et 111,44%.

LA GOUVERNANCE DE L'ATB

Leader en matière de gouvernance, l'Arab Tunisian Bank a été la première banque à mettre en place les structures et les outils de gestion nécessaires à la bonne gouvernance. L'organisation de la banque s'articule autour de trois grands axes centraux à savoir le conseil d'administration, la direction générale et divers comités notamment le comité permanent d'audit interne, le comité exécutif de crédits et le comité des risques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 12 membres au total plus un conseiller. Conformément aux règles de bonne gouvernance telles que présentées par la circulaire n°2011-06 de la Banque Centrale de Tunisie, le conseil d'administration comprend parmi ses membres deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs.

L'ORGANE DE DIRECTION

La direction générale est organisée autour de deux grands pôles : un pôle Business et un pôle Support métiers. Chaque pôle est sous la responsabilité de deux directeurs généraux adjoints qui assistent le Directeur général. Les activités relatives au contrôle financier sont rattachées au Directeur général, de même que les affaires relevant de l'aspect juridique, du risk management, de la conformité, de l'audit interne et des crédits.

LES COMITÉS

■ Comité d'Audit Interne

Ce comité est chargé d'étudier les points relevés par les travaux du commissaire aux comptes et de l'Audit Interne. Il contrôle les rapports financiers périodiques et annuels avant leur présentation au conseil d'administration.

■ Comité Exécutif de Crédit

Ce comité assure le contrôle de l'activité du financement de la banque en veillant au respect du bon fonctionnement de conditions et des règles arrêtés par le conseil d'administration en matière de politique de financement. Ce comité est également habilité à proposer des changements dans la politique de financement de la banque.

■ Comité des risques

Ce comité est chargé de mettre en place une stratégie de tous les risques et fixe les limites d'expositions. Il analyse l'exposition de la banque à tous les risques : crédits, marché, liquidité et opérationnel.

■ Comité de Trésorerie

Ce comité se réunit quotidiennement. Il suit l'évolution des marchés monétaires et financiers, il prend connaissance des indicateurs d'activité de la banque et décide des actions à mener en vue d'assurer la poursuite d'une gestion saine et continue de la trésorerie

■ Comité ALCO : Asset & Liability Committee

Ce comité veille à la bonne adéquation entre l'actif et le passif de la banque. Le but étant d'assurer une gestion optimale des postes du bilan, de la liquidité et du refinancement

■ Comité Supérieur de Crédit

Ce comité statue sur les demandes de crédits : direct, investissement, consolidation, et sur les opérations de prises de participations qui sont assorties de conventions de rétrocessions.

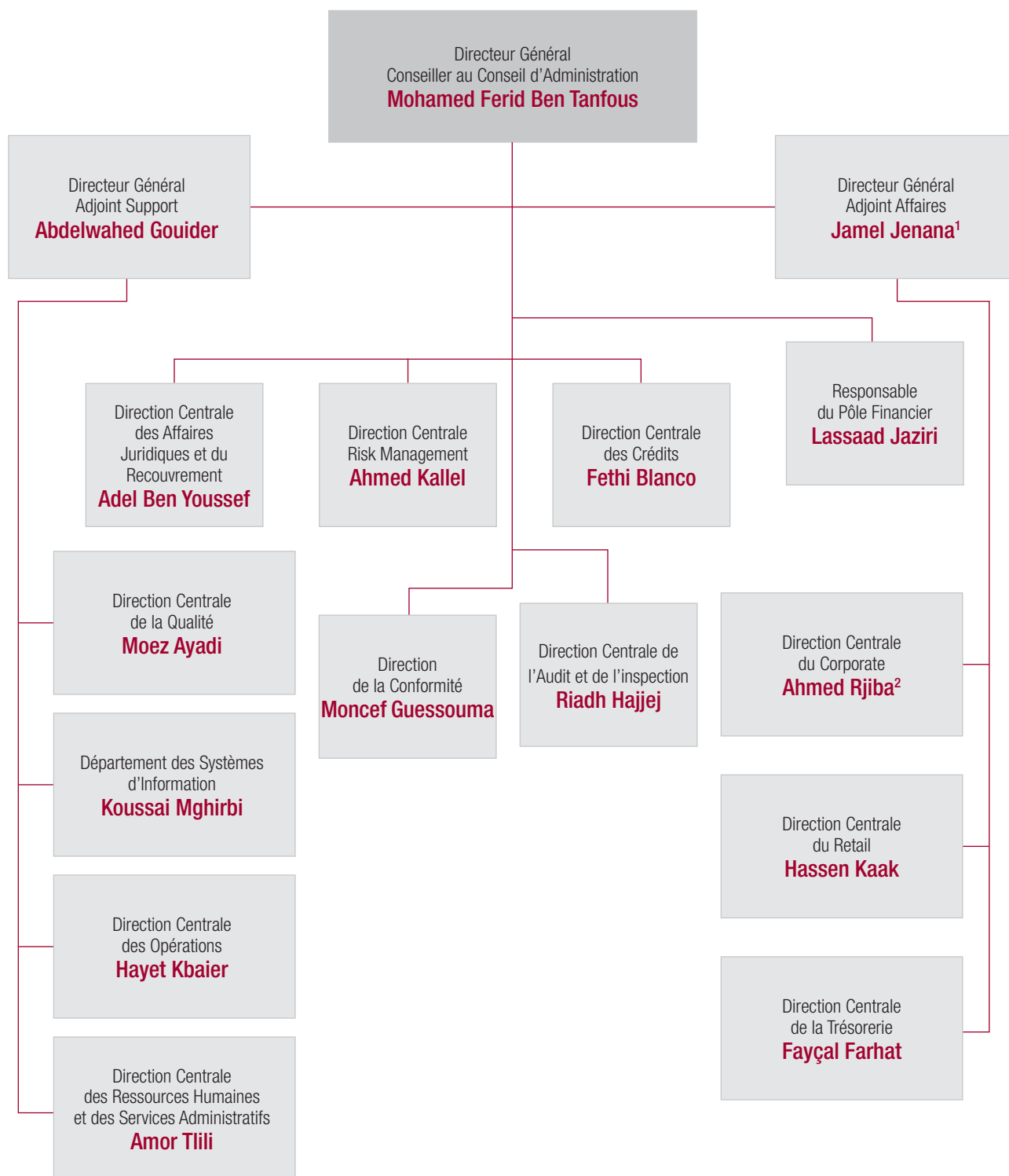
■ Comité de recrutement et de titularisation

Ce comité étudie les demandes d'emploi, il procède aux entretiens de recrutement puis soumet les dossiers à la direction générale pour la prise de décision selon les besoins et les structures de la Banque.

■ Comité d'orientation de conformité

Ce comité élabore un plan d'actions pour la mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de «compliance» et veille à la mise en place d'un dispositif de contrôle en vue d'assurer la conformité.

ORGANIGRAMME DE L'ATB



1. Feu Jamel JENANA décédé le 29 octobre 2013. L'interime est assurée depuis cette date par Mr. Abdelwahed GOUIDER.

2. Mr. Kamel BEN BOUSSAHA a été désigné Directeur chargé de la Direction Centrale du Corporate en remplacement de Mr. Ahmed RJIBA, en novembre 2013.

L'ACTIVITE AUDIT

L'activité de l'Audit Interne et de l'Inspection durant l'année 2013 s'est inscrite dans le cadre d'un dispositif de contrôle Interne reposant sur plusieurs niveaux de contrôle.

Les contrôles périodiques, inopinés et/ou planifiés, visent principalement à vérifier le respect des procédures, et la conformité aux textes juridiques et réglementaires régissant l'activité de la banque.

Le périmètre d'intervention avait couvert les activités classiques de la banque et les processus critiques ; particulièrement ceux utilisant les « TIC » et ce, en tenant compte des domaines de contrôle couvert par d'autres structures de contrôle appropriées, dédiées à plein à temps et favorisant le contrôle permanent.

A travers cette approche, l'Audit Interne visait à optimiser l'activité de contrôle en évitant la redondance de contrôle.

Durant l'exercice 2013, la Direction Centrale de l'Audit & Inspection a conduit plusieurs missions à travers lesquelles, la Direction Centrale de l'Audit & Inspection a pu mettre en relief et apprécier les différents risques auxquels la banque est exposée.

Les résultats des rapports d'audit ont été communiqués au Comité Permanent d'Audit Interne qui s'est réuni 6 fois durant l'exercice écoulé.

Plusieurs recommandations ont été déclinées sous forme de projets, particulièrement celles liées à la Technologie de l'Information et à la Sécurité Informatique ; y compris le Plan de Continuité de l'Activité.

Soucieux d'améliorer la qualité de l'Audit Interne, une mission d'Audit Qualité a été effectuée au sein de la Direction Centrale de l'Audit & Inspection à travers l'assistance du Group Internal Audit de la Société Mère.

Cette mission visait à se conformer aux normes internationales de la pratique de l'audit interne et de vérifier le degré de conformité de la conduite des missions et du management du département de l'audit interne par rapport aux normes de l'IIA.

La mission d'audit qualité « Internal Quality Assessment » a fait ressortir plusieurs opportunités d'amélioration et un plan d'action a été élaboré sur un horizon de 3 ans.

COMPLIANCE

L'exercice écoulé a été marqué au niveau de l'activité « Compliance » par la consolidation du contrôle de la conformité des opérations effectuées par la Banque , afin d'assurer au dispositif actuel une plus grande visibilité ainsi que la consolidation permanente d'une culture de la conformité en termes de veille réglementaire et la transposition adéquate des nouvelles exigences et textes réglementaires au niveau des procédures et politiques internes .

La banque s'est ainsi dotée des moyens appropriés en vue de maîtriser les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Des mesures adaptées ont été mises en place pour évaluer les risques liés notamment aux nouvelles technologies à travers la mise en œuvre de procédures spécifiques et de suivi.

L'ampleur de ces mesures de vigilance est basée sur une approche généralisée, élargie à toutes les lignes de métiers et permettant à la banque de disposer de précieux outils pour une meilleure gestion des risques et un champ de surveillance et de pilotage plus adéquat.

Dans ce contexte, la Direction de la Conformité a entrepris le démarrage d'un nouvel outil de profiling, de contrôle et de détection des transactions atypiques et/ou suspectes, utilisé pour la lutte anti-blanchiment et ceci en étroite collaboration avec le groupe.

L'implémentation du nouveau CIS système déjà entamée a aussi été une nécessité et une obligation de conformité servant à la prochaine mise en place et la gestion des exigences FATCA nécessitant éventuellement une refonte des systèmes d'information sur plusieurs années.

En outre , la Banque continue à élaborer un programme d'information et de formation pour le personnel de la Banque afin de le sensibiliser à la prévalence et à la gravité des activités de blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme , aux principales typologies de blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au lien qui existe entre les mesures contre le blanchiment de capitaux et d'autres efforts visant à prévenir la corruption. La direction de la Conformité continue la mise à jour des recommandations relatives à la gestion du risque de non-conformité et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que toutes les dispositions prises par la banque dans le cadre de l'application des exigences réglementaires instituant la fonction de la conformité .

QUALITE

La crise qu'a connue notre pays au cours des deux dernières années et le durcissement de la concurrence ont poussé notre banque à revoir son Business Model à la recherche de plus de performance. L'objectif est d'améliorer la productivité des back-offices et d'accroître la satisfaction client.

En 2013, les priorités d'action de la Direction Centrale de la Qualité ont porté sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle à travers la maîtrise et l'optimisation des processus. L'ensemble des actions entreprises rentrent dans le cadre du projet « Hannibal » qui vise l'amélioration de l'environnement des ventes en Agence et le renforcement du contrôle des opérations à travers la centralisation des processus clés.

La centralisation de ces opérations au niveau COU est de nature à garantir la traçabilité des opérations, de réduire le nombre d'erreurs et les délais de réponse et de renforcer le contrôle ce qui, à moyen terme aura un impact réel sur l'efficacité opérationnelle.

L'année 2013 a été également marquée par une large couverture des métiers de la banque par des manuels de procédures et le démarrage du pilotage des performances par les tableaux de bords (Recouvrement, Délivrance des EPS).

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif global de la banque arrêté au 31/12/2013 s'élève à 892 employés permanents. Comparé à l'année précédente, cet effectif a connu une hausse de l'ordre de 2.29%, passant de 872 en 2012 à 892 en 2013.

LE RECRUTEMENT

Durant l'année 2013 l'A.T.B a recruté 30 employés. Poursuivant sa politique d'encouragement d'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur dans le monde professionnel et de l'Emploi, et dans le cadre de l'étroite collaboration avec le Ministère de la Formation Professionnelle, la banque a procédé au recrutement de 19 diplômés dans le cadre du Stage d'Initiation à La Vie Professionnelle « S.I.V.P »

Ces nouvelles ressources, originaires de différentes régions ont été recrutées et affectées à hauteur de :

- 2% pour les agences du grand Tunis
- 20% pour les agences de l'intérieur
- 78% pour les unités du siège

Le renforcement de nos effectifs du siège et la satisfaction des besoins de ses nouvelles unités dans le cadre de la centralisation des opérations n'ont fait que confirmer notre politique de développement.

LE SOCIAL

Poursuivant comme à l'accoutumée sa politique de promotion sociale en faveur de ses employés, l'ATB a alloué pour l'année 2013 une enveloppe globale de crédits totalisant 3 Millions TND en vue de satisfaire les demandes dans le cadre de réglementation interne.

LE NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION RH

La mise en production réelle du nouveau système d'information RH en janvier 2013 a concerné les modules Gestion Administrative et Paie. La Direction des Ressources Humaines s'est de ce fait dotée d'un système d'information lui permettant d'assurer une meilleure célérité dans le traitement des demandes des employés et le suivi de leurs dossiers administratifs, partant du recrutement et jusqu'à la gestion administrative quotidienne du dossier de l'employé.

LA FORMATION

La banque a conduit durant 2013 :

- Des projets d'envergure à portée stratégique qui ont mobilisé le savoir-faire et l'expertise des collaborateurs. Dans tous ces projets la formation a été partie prenante notamment à travers le projet Hannibal l'accompagnement du changement, le perfectionnement des compétences, l'amélioration de la productivité de chacun afin de tendre vers l'excellence.
- La mise en place d'actions totalement orientées « nouvelles recrues » afin de leur assurer une insertion professionnelle réussie.
- La mise en place de formations ciblées répondant adéquatement aux besoins des collaborateurs, en fonction de leurs métiers et leurs perspectives de carrière et ce, afin d'optimiser l'adéquation profil /poste.

C'est ainsi qu'en 2013 :

- 1090 employés sur un total de 1184 ont bénéficié d'au moins une action de formation portant le taux de diffusion à 92%.
- 390 actions de formation ont été réalisées et ont rassemblé plus de 4902 participations.
- 95% des employés du réseau ont bénéficié de cursus de formation par ligne de métiers (Directeur de Zone, Chef d'Agence, Conseiller Clientèle, Guichetier Payeur) permettant au management de proximité de maîtriser les outils et les techniques de vente et en parallèle d'améliorer leur efficacité commerciale.

Au final, 8542 heures de formation ont été dispensées au Centre de Formation courant l'année 2013.

L'activité -Retail (produits et services ATB, SBE, Comptabilité, management) a cumulé 52% du volume global de l'activité formation suivie par des formations récurrentes et communes (fiscalité, vente, juridique) pour l'ensemble des business Unit.

Dans le cadre de l'encouragement de la formation initiale, l'ATB ouvre ses portes à de multiples stages, en l'occurrence 1010 étudiants ont été accueillis, encadrés et pris en charge par la banque dans le cadre de leur cursus universitaire durant l'année 2013.

L'ATB en 2013 a consacré à la formation près de 2,16% de sa masse salariale, permettant à l'ensemble des collaborateurs (92%) de bénéficier d'une formation étudiée et optimisée en 2013.

COMMUNICATION

LA COMMUNICATION INTERNE

Durant l'année 2013, L'ATB a poursuivi, à travers la cellule communication interne, le développement de sa stratégie RH en impliquant et en motivant le personnel réseau par le lancement de la 1^{ère} édition du challenge inter-agences du grand jeu Epargne El Khir.

Ce challenge inter-agences a coïncidé avec le traditionnel Grand jeu Epargne El Khir. Cette action nous a permis de fédérer le personnel réseau autour des intérêts stratégiques de la banque tant sur le plan commercial que marketing.

- La cellule s'est chargée également du lancement du projet de la refonte du nouveau portail interne ATB afin de le rendre plus convivial, plus dynamique et avec une ergonomie plus simplifiée.
- Elle a continué le développement du journal interne « Flash Infos », vecteur de la communication interne de la banque. Ce support informe les employés sur l'actualité de la banque ainsi que sur la vie des salariés.

LA COMMUNICATION EXTERNE

Fidèle à sa stratégie de proximité et d'interactivité avec ses clients, l'ATB a poursuivi ses actions d'écoute, d'information et de communication via son call center et l'intensification de sa présence sur les réseaux sociaux.

L'année 2013 a vu, de même :

- La refonte du portail ATB vers plus d'ergonomie, une plus grande liberté et réactivité basée sur un style plus épuré et les dernières technologies. Le nouveau concept permet une adaptation totale et instantanée de l'ensemble du portail aux attentes et aux supports modernes de communication : Ordinateur, tablette, téléphone portable.
- La mise en ligne d'un nouveau site spécifique au produit Intelligencia permettant à tout un chacun de choisir à partir d'un catalogue le produit de son choix : Pc, tablette et de le réserver. Ce site, riche en fonctionnalités est appelé à évoluer vers un site de vente en ligne.

L'ATB a reconduit, cette année aussi, les incontournables grands jeux Epargne El Khir et concours ATB Challenge. Pour sa 9^{ème} édition, le grand Jeu épargne El Khir, ouvert désormais à toute personne âgée de plus de 18 ans, cliente ou non cliente ATB a tenu ses promesses avec une participation record. Soutenu par un concours inter-agences, il a contribué favorablement au maintien et au développement de cette ressource stable qu'est l'épargne.

Le concours ATB Challenge, devenu un classique de la scène créative tunisienne (8^{ème} édition), a, comme à l'accoutumée attiré nos jeunes créateurs de projets innovants qui sont venus nombreux concourir sur le thème de la TOLERANCE.

RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ATB

Au-delà de son rôle d'acteur économique, l'ATB a veillé à consolider sa position comme banque citoyenne à travers le soutien qu'elle porte à diverses activités culturelles, sportives et projets humanitaires. Au cours de l'année 2013, la banque a parrainé plusieurs évènements parmi lesquels :

LA JOURNÉE ASSURANCE & FINANCEMENT DES EXPORTATIONS

Dans le cadre du développement de la relation bancaire avec les entreprises exportatrices, et aussi dans une optique de promouvoir nos produits et services liés à l'export, l'ATB a participé au sponsoring d'une journée, qui a été tenue le 5 juin 2013 au CEPEX, sous le thème « Assurance et Financement des Exportations ».

Plus de 100 exportateurs étaient présents à cette journée. Des rencontres B to B ont également été organisés avec les exportateurs en vue de développer notre base de clientèle.

LA 20ÈME ÉDITION DE L'OCTOBRE MUSICAL DE CARTHAGE

L'ATB a été le partenaire officiel de la 20ème édition de l'Octobre Musical de Carthage qui a eu lieu du 10 au 31 Octobre à l'Acopolium de Carthage.

LA TROISIÈME ÉDITION DU PRIX ARABE ATB-MUSTAPHA AZZOUZ DE LA LITTÉRATURE DE L'ENFANT

Destiné à la promotion de la littérature pour enfants entre 12 et 15 ans, Le concours est ouvert à tous les créateurs et écrivains du monde arabe intéressés et dont les œuvres doivent remplir les conditions suivantes :

- œuvre rédigée en langue arabe et n'ayant pas été reprise d'une œuvre précédente, traduite ou dans sa langue originale,
- œuvre n'ayant pas fait l'objet de publication antérieure

L'ACTIVITE INVESTISSEMENT

PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille Titres d'investissement de la banque regroupe les titres d'investissement, les fonds gérés et les participations. L'encours de ce portefeuille a atteint au terme de l'exercice 2013 un montant de 376 Millions TND contre 311 Millions TND à fin 2012 enregistrant ainsi une augmentation de 21%. Cette croissance est imputable principalement à l'évolution de l'enveloppe investie sous forme de fonds gérés placés auprès des SICARs dont l'encours a atteint 222 Millions TND contre 175 Millions TND au 31/12/2012 enregistrant une augmentation de 27% et représentant ainsi la principale composante du portefeuille investissement de la banque soit 59% contre 27% pour les titres d'investissement et 14% pour le portefeuille participations.

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'année 2013 un montant de 13,8 MILLIONS TND contre 10,6 Millions TND à fin 2012 réalisant ainsi un taux de croissance annuel de 30%. Grace à cette performance le taux de rendement annuel de cette catégorie d'actifs a atteint au terme de l'année 2013 : 3,7% sans tenir compte du gain fiscal. Ces revenus ont contribué à hauteur de 8,3% (contre 6,7% une année auparavant) dans la composition du produit net bancaire de la banque.

Les titres d'investissement à savoir les emprunts obligataires et les fonds communs de créance représentent 27% du portefeuille global avec un encours de 101 Millions TND au 31/12/2013 contre 90 Millions TND l'an passé enregistrant ainsi une croissance annuelle de 12%.

Le portefeuille participations a totalisé au 31/12/2013 un montant de 53 MILLIONS TND contre 46 MILLIONS TND au terme de l'exercice 2012. 57% de ce portefeuille représentant un encours de 30 Millions TND est investi sous forme de participations dans les entreprises liées. Le reliquat est investi sous forme de titres de participations (21 MILLIONS TND soit 39%) et sous forme de participations adossées à des contrats de portage (2 Millions TND soit 4%).

PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

Composé essentiellement de bons de Trésor, l'encours du portefeuille commercial a totalisé 1079,1 Millions TND à fin 2013 contre 886,3 Millions TND 2012 enregistrant ainsi une hausse de 21,8%. L'ATB demeure en position de faiseur de marché en termes de Bons de trésor et conserve ainsi sa position dominante du marché avec une part de 30 % en 2013. Les revenus du portefeuille Titres commercial ont totalisé au terme de l'exercice 2013 : 61,7 MILLIONS TND représentant 20,3% des produits d'exploitations.

PRODUCTION

L'ATB CONSOLIDE SA CROISSANCE

DÉPÔTS : + 4,78%

CRÉDITS NETS : + 8,39%

LES EMPLOIS

Les crédits bruts à la clientèle se sont établis à fin décembre 2013 à 2 956 Millions TND contre 2 723 Millions TND au terme de l'exercice 2012, soit une hausse de 8,56%.

Les crédits destinés aux entreprises se sont élevés à 2441 Millions TND en progression de 1,3% par rapport à l'année 2012. Dans cette enveloppe, le volume des crédits d'investissement se sont élevés à 950,2 Millions TND.

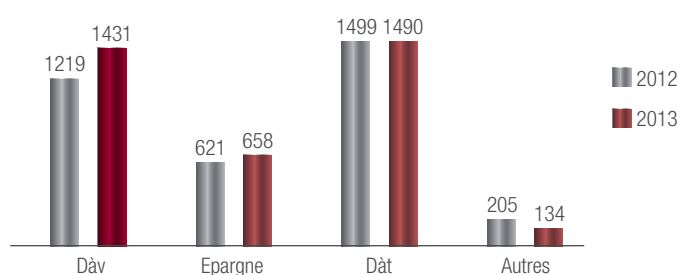
Les crédits aux particuliers ont connu une nette progression et se sont élevés à 680,5 Millions TND en 2013 contre 638,4 Millions TND à fin décembre 2012, enregistrant un taux de croissance de 6,6% dus essentiellement aux crédits immobiliers.

LES RESSOURCES

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2013 une augmentation de 4,78% et se sont établies à 3 713 Millions TND contre 3 543 Millions TND une année auparavant.

Les dépôts à terme ont connu une baisse de -0,6% pour s'établir à 1 489 Millions TND contre 1 499 Millions TND au 31/12/2012. Les dépôts en épargne ont connu une variation positive de 5,95% pour s'établir à 658,3 Millions TND contre 620,9 Millions TND en 2012. Concernant les dépôts à vue, ils ont connu une augmentation de 17,44 % pour atteindre 1 431 Millions TND contre 1 219 Millions TND à fin décembre 2012.

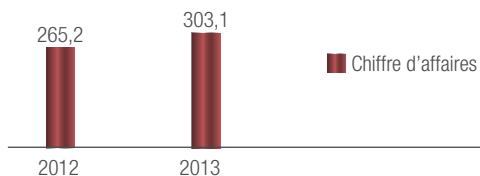
L'évolution des encours des dépôts de la clientèle est illustrée dans le graphique ci-après :



PROGRESSION DES RESULTATS

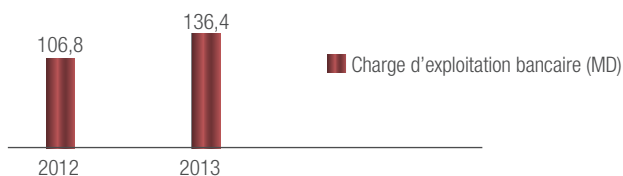
LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaire a progressé de 14,28% pour s'établir à 303,1 Millions TND à fin 2013 contre 265,2 Millions TND une année auparavant.



LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

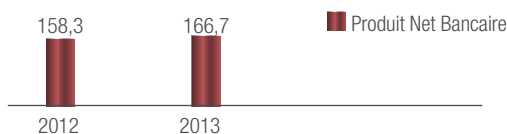
Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 27,7% pour atteindre 136,4 Millions TND contre 106,8 Millions TND au 31 décembre 2012.



LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire s'est inscrit à la hausse atteignant 166,7 Millions TND à fin 2013 contre 158,3 Millions TND une année auparavant enregistrant ainsi une augmentation de 5,30% par rapport à l'exercice 2012.

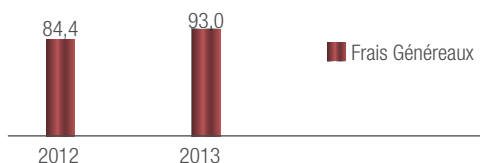
La structure du PNB de l'ATB a enregistré une hausse au niveau de la marge sur commissions et de la marge sur intérêts dont les parts respectives ont évolué de 19,4% à 20,7% et de 33,3% à 33,8%. Néanmoins, la part des revenus liées aux opérations financières et d'investissements a enregistré une baisse dont le niveau est passé de 47,3% % au 31/12/2012 à 45,3% au 31/12/2013.



LES FRAIS GÉNÉRAUX

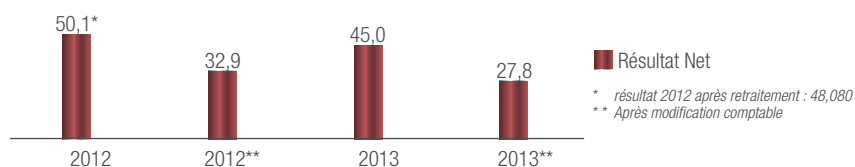
Les frais généraux ont augmenté de 10,18% pour atteindre 93,0 Millions TND contre 84,4 Millions TND à fin décembre 2012. Cette augmentation s'explique d'une part par la hausse des frais de personnel liée au recrutement de nouveaux employés et d'autre part par l'augmentation des charges générales d'exploitation suite à l'ouverture de nouvelles agences.

Le coefficient d'exploitation a augmenté de deux points de pourcentage pour s'inscrire à 55,78% contre 53,36% en 2012.



LE RÉSULTAT NET

L'exercice 2013 s'est soldé par la réalisation d'un Résultat Net bénéficiaire d'un montant de 45,0 Millions TND contre 50,1 Millions TND au 31/12/2012. Cette baisse est due essentiellement à la constatation des provisions additionnelles conformément à la circulaire BCT N°2013-21.



PRINCIPAUX RATIOS 2013

	2013	2012
Ratios de Structure		
Capitaux propres / total Bilan	9,58%	9,66%
Créances Nettes / Dépôts	72,45%	70,04%
Ratios de Rentabilité		
Résultat Net de la période / PNB	27,02%	30,36%
Résultat Net après modification comptable / PNB	16,69%	20,77%
ROE	9,66%	10,86%
ROE après modification comptable	5,97%	7,43%
ROA	0,93%	1,05%
ROA après modification comptable	0,57%	0,72%
Ratios réglementaires		
Le Ratio de Liquidité	104,14%	103,51%
Le Ratio de Solvabilité	13,08%	14,33%
Ratios de couverture du risque crédit		
CDL / total engagement	8,02%	8,54%
Provisions et Agios réservés /CDL (taux réglementaire) ²	81,93%	76,52%
Provisions et Agios réservés /CDL ³	88,17%	81,86%
Ratios Boursiers		
Bénéfices / Actions (Dinars)	0,450	0,501*
Bénéfices après modification comptable/ Actions	0,278	0,329
Dividendes par Action (Dinars)	0,220	0,220
PER	9	9
PER après modification comptable	14	15
Dividendes Yield (Dividendes par Action /Cours Action)	5,37%	4,78%

* 2012 après retraitement: 0,481

2- Sans prise en considération de la provision collective à caractère général

3- En prenant en considération la provision collective à caractère général

ARAB TUNISIAN BANK

REALISATION DES OBJECTIFS 2013



SUIVI DES OBJECTIFS

En 2013, l'Arab Tunisian Bank a poursuivi sa dynamique de développement conformément à son plan stratégique qui s'articule autour des axes suivants:

- La conquête de nouvelles parts de marché
- La séparation entre les lignes de métiers
- Le développement d'activités et de nouvelles compétences bancaires et financières
- Le développement du réseau,
- La rationalisation des coûts et la maîtrise des risques.

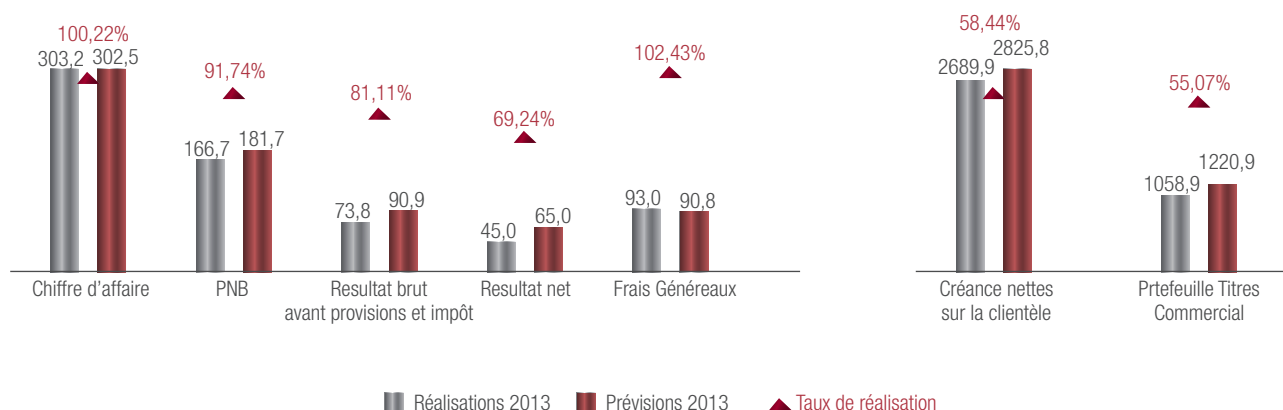
Au terme de l'année 2013 l'ATB a réalisé ses objectifs dans les pourcentages suivants :

SUR LE PLAN ACTIVITÉ

- L'encours des crédits bruts ont totalisé à fin 2013 un montant de 2 957 Millions TND pour un objectif de 3 068 Millions TND soit un taux de réalisation de 96,36%.
- Le volume des créances nettes a atteint 95,19% des objectifs retenus par l'Arab Tunisian Bank pour l'année 2013.
- Les bons de trésor ont atteint 86,72% des prévisions 2013.
- En matière de collecte des ressources, l'encours des dépôts s'est établi à 3 712,89 MD contre des objectifs de 3 795,38 MD, soit un taux de réalisation de 97,82%.

SUR LE PLAN RÉSULTATS

- Le chiffre d'affaires a atteint au 31/12/2013 un montant de 303,162 Millions TND soit 100,22% des objectifs de l'année (302,506 Millions TND).
- Le PNB s'est établi à 166,6 Millions TND à fin 2013 contre un objectif de 181,6 Millions TND, soit un taux de réalisation de 91,74%.
- Une Maitrise des frais généraux :
 - Les frais de personnel ont enregistré un taux de réalisation de 108,13% des objectifs.
 - Les frais généraux ont affiché un taux de réalisation de 102,43%.



PERSPECTIVES D'AVENIR SUR 3 ANS

CONSOLIDATION DES ACQUIS

- Renforcer la séparation entre les lignes de métier Retail et Corporate en vue d'ancrer une véritable spécialisation au sein des entités et des ressources humaines de la banque.
- Standardiser et industrialiser l'Activité Retail
- Renforcer le pôle Corporate pour le transformer en véritable centre d'affaires
- Intensifier l'optimisation des processus et des ressources : reengineering des process, maîtrise de la segmentation du marché et consolider les acquis commerciaux en termes de portefeuille clients et de part de marché.

MISE EN PLACE DES PRÉREQUIS AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MÉTIERS

- Direct Banking
- Private Banking
- Finance Islamique.

L'ATB procèdera au cours du prochain triennat à la mise en place des prérequis nécessaires à l'exercice de ces activités , à travers :

- La mise en place progressive des structures dédiées à chacun de ses métiers
- Un renforcement des ressources et des compétences spécifique à chacun de ces métiers
- Une veille continue des évolutions règlementaires et techniques de chacun de ces métiers

EXPANSION HORIZONTALE

- Saisir les opportunités qu'offre l'espace maghrébin et africain en termes d'évolution des échanges et des richesses qu'ils recèlent.

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXERCICE CLOS LE 31-12-2013
AVRIL 2014

39 RAPPORT GÉNÉRAL

42 RAPPORT SPÉCIAL

48 ÉTATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT GENERAL





Société inscrite à l'OECT
 Membre de CPA International
 9, Place Ibn Hafis
 Mutuelle ville 1002 Tunis - Tunisie
 Tél. : 00 216 71 282 730 / Fax. :
 00 216 71 289 827
 E-mail : gac.audit@gnet.tn



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
 Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
 Les Berges du lac 1053 Tunis
 Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
 E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 20 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 465 890 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 45 025 KDT.

1. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Nous attirons votre attention sur la note 2 aux états financiers « Méthodes comptables appliquées », décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 18 848 KDT, dont 17 215 KDT imputées directement sur les capitaux propres d'ouverture et 1 633 KDT sur le résultat de l'exercice 2013.

II. RAPPORT SUR LES VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que la balance des comptes issue du système d'information comptable ne répond pas aux conditions de fond et de forme prévues par les normes comptables pour permettre une remontée automatique de l'information à travers la piste d'audit.

Nos recommandations pour l'amélioration du système de contrôle interne de la banque ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne adressés au conseil d'administration de la banque.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI



Pour le Consortium
FMBZ KPMG / CMC DFK
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI



ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT SPECIAL





Société inscrite à l'OECT
 Membre de CPA International
 9, Place Ibn Hafis
 Mutuelle ville 1002 Tunis - Tunisie
 Tél. : 00 216 71 282 730 / Fax. :
 00 216 71 289 827
 E-mail : gac.audit@gnet.tn



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
 Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
 Les Berges du lac 1053 Tunis
 Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
 E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS CONCLUES EN 2013

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2013 aux obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 5 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 43 KDT.

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2013 aux obligations émises par UNIFACTOR, dans laquelle elle détient 6,97% du capital, pour un montant de 3 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 45 KDT.

L'Arab Tunisian Bank a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATD SICAR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 41 200 KDT.

En contre partie, la société « ATD SICAR » perçoit une commission annuelle hors taxes de 1% l'an prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice.

En plus de cette commission, la « ATD SICAR » perçoit une commission de performance égale à 10% du montant des plus-values et des produits des placements encaissés par l'ATB.

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2013 à 3 900 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 96 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%) et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 20.04.2013, les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31.12.2013 à 210 235 KDT. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2013 s'élève à 3 014 KDT HTVA.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2013 à 20 600 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 122 KDT.

Arab Tunisian Invest (ATI SICAF)

En vertu de la convention conclue entre l'ATB et ATI SICAF, la banque affecte son personnel salarié au profit de la dite société. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice correspond aux salaires payés qui s'élèvent à 15 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	2012
FCP IRADETT 20	11.52%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	11.41%	
FCP IRADETT 100	18.05%	
FCP IRADETT CEA	20.33%	
FCP SALAMETT CAP	0.81%	
FCP SALAMETT PLUS	1.05%	
ARABIA SICAV	86.83%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
SANADETT SICAV	0.05%	
AXIS TRESORERIE SICAV	0.69%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0.46%	

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

- La rémunération et avantages accordés aux deux (2) Directeurs Généraux Adjointes sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Chacun d'eux reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.
- Le Président et membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

LIBELLE	Direction générale		Directeurs généraux adjoints		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	1 509	88	488	20	31		344	
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail	1 509	88	488	20	31	0	344	0

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI



Pour le Consortium
FMBZ KPMG / CMC DFK
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI



ARAB TUNISIAN BANK

**ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2013**



48	BILAN
49	ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
50	ÉTAT DE RÉSULTAT
51	ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
52	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	111 580	144 041	144 041
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	485 481	659 622	659 622
Créances sur la clientèle	3	2 689 979	2 481 850	2 499 065
Portefeuille-titres commercial	4	1 079 183	886 386	886 386
Portefeuille d'investissement	5	368 310	304 662	304 662
Valeurs immobilisées	6	59 083	59 243	59 243
Autres actifs	7	71 573	50 022	50 022
TOTAL ACTIF		4 865 189	4 585 826	4 603 041
PASSIF				
Banque centrale et CCP		-	44 279	44 279
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	469 564	370 398	370 398
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 712 899	3 543 631	3 543 631
Emprunts et ressources spéciales	10	167 862	149 398	149 398
Autres passifs	11	48 974	35 255	35 255
TOTAL PASSIF		4 399 299	4 142 962	4 142 962
CAPITAUX PROPRES				
Capital	12	100 000	100 000	100 000
Réserves		338 073	309 958	309 958
Résultats reportés		6	14	14
Modifications comptables		(17 215)	(15 188)	-
Résultat de l'exercice		45 025	48 080	50 107
TOTAL CAPITAUX PROPRES		465 890	442 864	460 079
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 865 189	4 585 826	4 603 041

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2013	31.12.2012
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	246 618	220 203
Crédits documentaires	207 485	419 318
Actifs donnés en garantie	260 000	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	714 103	639 521
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	375 659	271 765
Engagements sur titres	4 368	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	380 027	276 133
ENGAGEMENTS RECUS		
GARANTIES REÇUES	1 009 155	905 763

ETAT DE RÉSULTAT

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts et revenus assimilés	15	184 864	153 185	153 185
Commissions (en produits)	16	42 560	37 235	37 235
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	61 773	64 167	64 167
Revenus du portefeuille d'investissement	18	13 866	10 617	10 617
Total produits d'exploitation bancaire		303 063	265 204	265 204
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	19	128 423	100 357	100 357
Commissions encourues		7 976	6 501	6 501
Total charges d'exploitation bancaire		136 399	106 858	106 858
PRODUIT NET BANCAIRE		166 664	158 346	158 346
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(22 614)	(16 981)	(14 954)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(3 509)	(3 040)	(3 040)
Autres produits d'exploitation		101	96	96
Frais de Personnel	22	(54 074)	(47 463)	(47 463)
Charges générales d'exploitation	23	(28 818)	(26 750)	(26 750)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(10 073)	(10 279)	(10 279)
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 675	53 929	55 956
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(287)	(801)	(801)
Impôt sur les bénéfices		(2 363)	(5 048)	(5 048)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		45 025	48 080	50 107
RESULTAT NET DE LA PERIODE		45 025	48 080	50 107
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		(17 215)	(15 188)	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		27 810	32 892	50 107

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		519 494	347 071
(hors revenus du portefeuille d'investissement)			
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(337 909)	(185 300)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(54 360)	103 673
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(233 253)	(193 903)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		165 152	320 158
Titres de placement		(200 207)	158 188
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(46 258)	(43 465)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(33 176)	(36 928)
Impôt sur les sociétés		1 754	(3 619)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(218 763)	465 875
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		12 394	11 649
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(65 179)	(45 698)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(8 736)	(5 742)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(61 521)	(39 791)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts		(7 514)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		25 757	(304)
Dividendes versés		(22 000)	(20 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(3 757)	(27 818)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(209)	(209)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(284 250)	398 057
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		409 595	11 538
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	125 345	409 595

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2013, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

■ Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

■ Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

■ Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

EVALUATION DES ENGAGEMENTS

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2013, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04

du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

PROVISIONS

■ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

■ Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2011.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2011 sur la même proportion en 2010. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- Non prise en compte des impayés d'un Groupe de sociétés qui ont fait l'objet de recouvrement significatif au cours de l'exercice 2012.
- Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

■ Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2013 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2013 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

■ Provisions sur éléments d'actifs :

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

RÈGLES DE CLASSIFICATION ET D'ÉVALUATION DES TITRES ET CONSTATATION DES REVENUS Y AFFÉRENTS

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

■ Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

■ Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

RÈGLES DE CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES, DE RÉÉVALUATION ET DE CONSTATATION DES RÉSULTATS DE CHANGES :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	2%
Immeuble hors exploitation	10%
Mobilier et matériels de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Matériel de sécurité & coffre	5%
Matériel informatique	20%
Logiciels	20%
Œuvres d'art	10%
A. A & Installations	10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 111 580 KDT au 31 décembre 2013 contre 144 041 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 32 461 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Caisse	31 088	42 903
Compte courant BCT	80 438	101 092
I B S Transport de fonds	31	26
Compte courant postal	19	17
Traveller's Chèques	4	3
Total	111 580	144 041

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élevaient à 485 481 KDT au 31 décembre 2013 contre 659 622 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 174 141 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
DAV auprès des banques	103 339	80 992
Prêts BCT	123 334	187 387
Prêts interbancaires	7 500	81 000
Prêts en devises	202 104	250 468
Prêts accordés aux établissements financiers	41 389	33 054
C.C.ste de leasing	7 868	7 697
Créances rattachées	137	494
Valeurs non imputées	-	18 530
Total	485 481	659 622

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
DAV auprès des banques	103 339	-	-	-	103 339
Prêts BCT	123 334	-	-	-	123 334
Prêts interbancaires	5 000	2 500	-	-	7 500
Prêts en devises	190 801	11 303	-	-	202 104
Prêts accordés aux établissements financiers	41 189	-	-	-	41 389
C.C.ste de leasing	7 868	-	-	-	7 868
Créances rattachées	137	-	-	-	137
Valeurs non imputées	-	-	-	-	-
Total	471 678	13 803	-	-	485 481

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde net de 2 689 979 KDT contre 2 481 850 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 173 699 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012
Comptes ordinaires débiteurs	385 233	335 480	335 480
Portefeuille Escompte	251 374	239 672	239 672
Crédits à la clientèle non échus	1 960 379	1 855 567	1 855 567
Créances douteuses et litigieuses	168 317	146 236	146 236
Produits à recevoir	11 166	11 513	11 513
Produits perçus d'avance	(3 850)	(3 871)	(3 871)
Créances impayées	152 898	117 792	117 792
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 925 517	2 702 389	2 702 389
Avances sur placements à terme	23 536	10 319	10 319
Créances rattachées sur avances placements à terme	7 320	10 335	10 335
Autres valeurs à imputer	-15	9	9
Autres créances	483	638	638
Total Autres créances	31 324	21 301	21 301
Total brut des créances sur la clientèle	2 956 841	2 723 690	2 723 690
A déduire couverture :			
Agios réservés	(48 511)	(42 618)	(42 618)
Provisions	(218 351)	(199 222)	(182 007)
Total Provisions et agios	(266 862)	(241 840)	(224 625)
Total net des créances sur la clientèle	2 689 979	2 481 850	2 499 065

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	349 584	35 649	385 233
Portefeuille Escompte	251 116	258	251 374
Créances sur la clientèle non échues	1 920 335	40 044	1 960 379
Créances douteuses et litigieuses	0	168 317	168 317
Produits à recevoir	10 993	173	11 166
Produits perçus d'avance	(3 850)	-	(3 850)
Créances impayées	96 634	56 264	152 898
Total engagement bilan	2 624 812	300 705	2 925 517
Engagements hors bilan	844 854	1 953	846 807
Total engagement brut	3 469 666	302 658	3 772 324
Agios réservés	(3 485)	(45 026)	(48 511)
Provisions	(19 565)	(198 786)	(218 351)
Total agios réservés et provisions	(23 050)	(243 812)	(266 862)
Total engagement net	3 446 616	58 846	3 505 462

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 079 183 KDT au 31 décembre 2013, contre 886 386 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 192 797 KDT.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Bons de Trésor	1 060 518	870 863
Décotes	(4 309)	(12 187)
Primes	3 312	1 592
Créances et dettes rattachées	19 662	26 118
Total	1 079 183	886 386

Ventilation du Portefeuille-titres commercial par devise :

Désignation	Dinar	Devises	Total
Bons de Trésor	922 970	137 548	1 060 518
Décotes	(3 873)	(436)	(4 309)
Primes	2 304	1 008	3 312
Créances et dettes rattachées	16 322	3 340	19 662
Total	937 723	141 460	1 079 183

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

a. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2013 à 368 309 KDT contre 304 662 KDT à fin 2012, soit une augmentation nette de 63 647 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Titres d'investissement	101 158	90 607
SICAR Fonds gérés	222 297	174 626
Parts dans les entreprises liées	29 966	25 618
Titres de participations	21 416	18 427
Participation en rétrocession	1 630	2 010
Créances rattachées	11 690	9 521
Total brut du portefeuille d'investissement	388 157	320 809
Provisions	(15 613)	(12 104)
Plus-value réservées	(4 235)	(4 043)
Total provisions et plus-value réservées	(19 848)	(16 147)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	368 309	304 662

b. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur Brute 31.12.12	Créances rattachées 31.12.12	Total 31.12.12	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31.12.13	Créances rattachées 31.12.13	Total 31.12.13	Provision & Agios 2012	Dotation	Reprise	Provision & Agios 2013	VCN 31.12.13
Titres d'invest	90 607	2 215	92 822	26 500	15 949	101 158	2 627	103 785	-	-	-	-	103 785
SICAR Fonds gérés	174 626	3 262	177 888	47 671	-	222 297	4 828	227 125	7 072	2 509	459	9 122	218 003
Titres de participations	18 427	-	18 427	2 989	-	21 416	-	21 416	2 131	1 359	1	3 489	17 927
Parts dans les entreprises liées	25 618	-	25 618	4 348	-	29 966	-	29 966	890	496	14	1 372	28 594
Participation en rétrocession	2 010	4 044	6 054	-	380	1 630	4 235	5 865	6 054	191	380	5 865	-
Total	311 288	9 521	320 809	81 508	16 329	376 467	11 690	388 157	16 147	4 555	854	19 848	368 309

c. Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 101 158 KDT au 31 décembre 2013, et sont composés comme suit:

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations souscrites
AMEN BANK 2006	800	20 000
AMEN BANK SUB 2010	2 800	35 000
AMEN BANK 2011/1	1 600	20 000
AIL	2 000	20 000
ATL 2009	600	30 000
ATL 2009/2	2 400	40 000
ATL 2009/3	600	30 000
ATL 2010	2 000	50 000
ATL 2010/2	1 800	22 500
ATL 2013/2	5 000	50 000
ATTIJARI BANK	714	10 000
ATTIJARI LEASING	1 000	10 000
BH 2009	2 538	30 000
BH SUB	1 400	70 000
BH	7000	70 000
BTE 2010	3 010	43 000
BTE 2011	5 000	50 000
BNA 2011	5 000	50 000
CIL SUB/08	1 000	10 000
CIL 2009/2	100	500
CIL 2010/2	600	15 000
CIL 2011/1	1 200	20 000
CIL 2012	1 500	15 000
EL WIFACL LEASING	3 000	30 000
FCC BIAT 1	2 333	5 000
FCC BIAT 2	3 797	5 500
UNIFACTOR	900	15 000
UBIFACTOR 2013	3 000	30 000
UIB 2011	1 600	20 000
TUNISIE LEASING SUB 2009	140	7 000
TUNISIE LEASING 2011/1	1 800	30 000
TUNISIE LEASING 2011/2	1 800	30 000
TUNISIE LEASING SUB 2011	840	14 000
TUNISIE LEASING SUB 2013	3 000	30 000
TUNISIE LEASING 2013/1	2 000	20 000
STB SUB 2011	4 286	50 000
ATL 2011	5 000	50 000
ATL 2012-1	3 200	40 000
TSIE LEASING 2012-1	1 600	20 000
BTK 2012-1	3 200	40 000
CDC2012	10 000	
Total	101 158	

d. SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 222 297 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachés	Total FG	Provisions au 31/12/2013
Fonds ATD SICAR	210 235	4 293	214 719	6 786
Fonds CHALLENGE SICAR	9 248	29	9 086	1 933
Fonds STB SICAR	636	440	1 076	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	0	928	222
Fonds SENED SICAR	1 250	66	1 316	-
Total	222 297	4 828	227 125	9 122

e. Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 29 966 KDT au 31 décembre 2013. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2013
AFC	290	60 000	30,00%	-	45
ARABIA SICAV	6 764	82 340	86,83%	1 348	58
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	126
ATI	2 314	347 745	30,11%	-	139
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	1 109
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 059	13,90%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,05%	-	3
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,69%	-	7
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,46%	-	-
SARI	66	659	2,00%	15	-
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	-	31
IRADET 20	70	7 000	11,52%	-	1
IRADETT 50	70	7 000	11,41%	-	1
IRADETT100	70	7 000	18,05%	-	-
IRADETT CEA	70	7 000	20,33%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,81%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,05%	-	3
Total	29 966			1 372	1 525

f. Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 21 416 KDT au 31 décembre 2013. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions Au 31/12/2013	Dividendes 2013
STICODEVAM	104	24 987	3,33%	-	14
SITH	28	28 000	10,00%	28	-
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-	-
COTUNACE	222	2 485	1,24%	-	5
STE MON TUNISIE	231	4 279	8,56%	-	32
SODINO SICAR	700	70 000	1,46%	242	-
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-	4
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-	36
TUNIS-RE	654	89 386	0,60%	-	31
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	71	-
I B S	400	233 945	16,90%	-	-
SEDATS	100	1 000	12,52%	100	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-	-
CMT	300	30 000	3,00%	300	-
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-	-
SWIFT	5	9	0,01%	-	-
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40	-
STPI	500	5 000	12,50%	-	87
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	12,59%	176	-
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	207	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	72	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	2 000	2 000	20,25%	423	-
FINAOSICAV	250	2 500	3,70%	-	8
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	-	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	67	-
FCPR IN'TECH	1500	2000	8,70%	553	-
FCPR MAX ESPOIR	1 000	1 000	9,52%	-	-
FCPR CAPITALEASE FUND	200	2 000	24,91%	2	-
FCPR ATID FUND	1 000	1 000	15,15%	24	-
SMART EQUITY	500	407	15,28%	-	-
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	-	2
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Medenine	70	700	14,00%	-	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	-	-
FCP FINA 60	10	10	1,53%	-	-
SAGES CAPITAL	100	10 000	20%	100	-
Visa INC	470	9 580	1,18%	-	11
Academie de Banques et Finances	0,1	5	0,10%	-	-
FCPR "ALTER MED"	2 458	1 500	11,09%	1 084	-
Total	21 416			3 489	230

g. Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 1 629 KDT au 31 décembre 2013. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Créances rattachées	Provisions Au 31/12/2013	Plus-value courue et réservée	Pourcentage de détention
SHTS	662	66 250	1 865	662	1 865	6,22%
SMALT INVESTMENT	100	1 000	234	100	234	4,76%
PRIMAVERA	395	3 945	1 234	395	1 234	5,0%
BIFECTA	250	25 000	558	250	558	18,52%
STE EX TOURISTIQUE	87	875	169	88	169	4,21%
FLAMINGO BEACH	135	13 500	175	135	175	16,56%
Total	1 630		4 235	1 630	4 235	

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2013 à 59 083 KDT contre 59 243 KDT au 31 décembre 2012,

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Raison sociale	VB au 31.12.12	Acquisition	Cession	VB au 31.12.13	Amortissements cumulés au 31.12.2013	Reprises 2013	V Nette au 31.12.13
Terrains	4 998	13	-	5 011	-	-	5 011
Immeubles	22 937	424	-	23 361	11 286	-	12 075
Matériels et Mobiliers	5 790	847	124	6 513	4 117	111	2 507
Matériels informatiques	24 917	1 342	594	25 665	21 536	573	4 702
Matériels roulants	5 978	1 436	-	7 414	5 183	-	2 231
Matériels de sécurité	3 942	152	22	4 072	1 506	13	2 579
Logiciels informatiques	37 676	2 228	472	39 432	23 092	351	16 691
AAI	15 253	1 159	-	16 412	12 206	-	4 206
Autres Immobilisations	6 755	6 805	4 420	9 140	59	-	9 081
Total	128 246	14 406	5 632	137 020	78 985	1 048	59 083

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève fin 2013 à 71 573 KDT contre 50 022 KDT fin 2012, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Comptes d'attente	55 001	33 626
Crédits & Avances aux Personnels	16 107	15 593
Impôts Actif	4 402	4 325
Charges à répartir	557	457
Stocks Imprimés & Fournitures	682	578
Crédits pris en charge par l'Etat	355	405
Provisions sur autres actifs	(5 531)	(4 959)
Total	71 573	50 022

7.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 557 KDT au 31 décembre 2013 contre un montant de 457 KDT à fin 2012 soit une augmentation de 100 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2013	Résorptions cumulées Déc-12	Résorption exercice 2013	Résorptions cumulées Déc-13	V.Netto Déc 2013
Autres charges à répartir	954	269	128	397	557
Total	954	269	128	397	557

3.2. PASSIF**Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 370 398 KDT au 31 décembre 2012 à 469 564 KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts	461 594	365 371
Dépôts à vue	7 859	4 772
Dettes rattachées	109	253
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	469 564	370 398

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Raison sociale	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts	450 291	11 303	-	-	461 594
Dépôts à vue	7 859	-	-	-	7 859
Dettes rattachées	79	30	-	-	109
Autres dépôts à affecter	2	-	-	-	2
Total	458 231	11 333	-	-	469 564

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 712 899 KDT au 31 décembre 2013 contre 3 543 631 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts à vue	1 431 299	1 218 747
Dépôts à Terme	1 489 525	1 498 809
Comptes d'épargne	658 367	620 875
Autres sommes dues à la clientèle	121 577	194 775
Dettes rattachées	12 131	10 425
Total	3 712 899	3 543 631

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Raison sociale	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 431 299	-	-	-	1 431 299
Dépôts à Terme	741 873	496 521	251 131	-	1 489 525
Comptes d'épargne	658 367	-	-	-	658 367
Autres sommes dues à la clientèle	121 577	-	-	-	121 577
Dettes rattachées	12 131	-	-	-	12 131
Total	2 965 247	496 521	251 131	-	3 712 899

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 167 862 KDT au 31 décembre 2013 contre 149 398 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 18 464 KDT.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Emprunt obligataire	75 968	83 481
Lignes de crédit extérieures	86 597	60 804
Dotations FONAPRA	1 618	1 745
Dotations FOPRODI	290	200
Intérêts courus	3 389	3 168
Total	167 862	149 398

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Raison sociale	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire	-	7 514	31 819	36 635	75 968
Lignes de crédit extérieures	22 972	7 459	28 387	27 779	86 597
Dotations FONAPRA	1 618	-	-	-	1 618
Dotations FOPRODI	290	-	-	-	290
Intérêts courus	3 389	-	-	-	3 389
Total	28 269	14 973	60 206	64 414	167 862

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2013 à 48 974 KDT contre 35 255 KDT à fin 2012, soit une augmentation de 13 719 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Frais liés au Personnel	14 456	13 040
Divers frais à payer	7 761	7 586
Impôts Passifs	13 023	7 511
Provisions pour risques et charges	3 367	2 800
Comptes d'attente	10 367	4 318
Total	48 974	35 255

3.3. CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2013 ont atteint 465 890 KDT fin 2013 contre 460 079 KDT fin 2012, soit une augmentation de 5 811 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2012 avant affectation	100 000	130 471	10 000	4 219	19 293	124 785	2 790	18 400	14		50 107	460 079
Réserves à régime spécial devenues disponibles		(1 567)			(19 293)						20 860	-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2012												
Réserve pour réinvestissement						48 975					(48 975)	-
Dividendes											(22 000)	(22 000)
Résultats reportés									-7		7	-
Réserves à régime spécial devenues disponibles					27 000	(27 000)			-		-	-
Modifications comptables										(17 215)		(17 215)
Résultat net 31.12.2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-		45 025	45 025
Solde au 31.12.2013 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	27 000	146 760	2 790	18 400	7	(17 215)	45 025	465 890

3.4. ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 184 864 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 153 185 KDT au cours de l'exercice 2012.

Désignation	2013	2012
Intérêts sur crédit CT & MLT	147 289	120 126
Intérêts sur comptes courants débiteurs	28 855	21 639
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 345	9 655
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	374	1 765
Total	184 864	153 185

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 42 560 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 37 235 KDT au cours de l'exercice 2012:

Désignation	2013	2012
Commissions sur comptes et moyens de paiement	22 954	20 943
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 715	7 669
Récupérations et autres commissions	8 162	5 194
Commissions sur opérations internationales	2 729	3 429
Total	42 560	37 235

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 61 773 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 64 167 KDT au cours de 2012.

Désignation	2013	2012
Produits sur Bons de Trésor	40 636	49 407
Décote sur titres de transactions	(827)	(4 704)
Prime sur titres de transactions	10 308	11 452
Gains sur portefeuille-titres commercial	50 117	56 155
Profit/ Perte sur opérations de change	1 115	81
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	52 209	8 714
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(41 668)	(783)
Gains sur opérations financières	11 656	8 012
Total	61 773	64 167

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 13 866 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 10 617 KDT au cours de l'exercice 2012 soit une augmentation de 3 249 KDT :

Désignation	2013	2012
Produits de valeurs mobilières	7 491	6 170
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 375	4 447
Total	13 866	10 617

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 128 423 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 100 357 KDT au cours de 2012.

Désignation	2013	2012
Intérêts sur dépôts à terme	62 250	49 875
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	27 684	19 423
Intérêts sur comptes d'épargne	18 867	12 976
Intérêts sur dépôts à vue	12 591	11 588
Intérêts sur ressources spéciales et emprunt obligataire	7 031	6 495
Total	128 423	100 357

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 22 614 KDT au cours de 2013 contre un montant de 16 981 KDT au cours de 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	2013	2012 Retraité	2012
Dotations aux provisions sur créances et passifs	28 846	29 496	29 496
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	1 633	2 027	-
Dotations aux provisions collectives	3 129	4 483	4 483
Frais et pertes sur créances	2 343	855	855
Reprises sur provisions	(13 337)	(19 880)	(19 880)
Total	22 614	16 981	14 954

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 509 KDT au cours de 2013 contre un montant de 3 040 KDT au cours de 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	2013	2012
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	4 352	3 133
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(843)	(93)
Total	3 509	3 040

Note 22 : Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 54 074 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 47 463 KDT au cours de l'exercice 2012 soit une diminution de 6 611 KDT.

Note 23 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 28 818 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 26 750 KDT au cours de l'exercice 2012 soit une augmentation de 2 068 KDT.

3.5. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note 24 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2013 un solde de 125 345 KDT contre un solde de 409 595 KDT au 31 décembre 2012 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(99 359)	186 822
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	284 457	49 572
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(59 752)	173 201
Total	125 345	409 595

4. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 25 : Réinvestissements exonérés :**

Au titre du résultat de l'exercice 2013, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 41 200 KDT.

Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 14 323 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Le dit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2016 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 26 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2013	Exercice 2012
Avantages à court terme	2 372	2 135
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	2 372	2 135

Note 27: Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31.12.2013 des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 149 174 KDT et se détaille comme suit:

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement Bilan	Engagement Hors Bilan	Total
Groupe BAYAHI	55 722	55 841	111 563
Groupe BEN SEDRINE	5 000	10	5 010
Groupe ABBES	17 252	13 770	31 022
Groupe RIDHA ZERZERI	1 510	70	1 580
Total	79 483	69 691	149 174

- L'encours total au 31.12.2013 des engagements des Directeurs Généraux Adjointes s'élève à 24 KDT.
- L'encours total au 31.12.2013 des engagements sur les entreprises liées s'élève à 31 148 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	7 868
CODIS	6 802
Société Arabe de Réalisations Immobilière	9 044
Arab Tunisian Lease	5 070
Arab Financial Consultant	2 364
Total	31 148

- L'encours total des emprunts obligataires au 31.12.2013 sur les entreprises liées s'élève à 24 500 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	3 900
Arab Tunisian Lease	20 600
Total	24 500

- L'encours au 31.12.2013 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit:

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts	217 829
Emprunts	(157 092)

- L'ATB a conclu en 2013 avec Arab Tunisian Développement SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, deux nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant respectif de 44 480 KDT et 3 000 KDT portant le montant total des fonds débloqués de 162 754 KDT à 210 234 KDT au 31.12.2013.

L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
- Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 86,83% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,05% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 12 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 11,52% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 11,41% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les

ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 18,05% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 20,33% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,81% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 1,05% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur

titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,41% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT , d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,46% du capital au 31.12.2013. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV , d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT.

- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2013, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume net quotidien des transactions.
- L'ATB affecte au profit de l'Arab Tunisian Invest SICAF (ATI SICAF) (détenue à hauteur de 30,11% par l'ATB) un membre de son personnel salarié en qualité de Président Directeur Général. La convention conclue entre la banque et la société ATI SICAF prévoit que l'indemnité allouée au Président Directeur Général de la SICAF soit versée par l'ATB à ce dernier dans le cadre de son salaire. L'ATI SICAF s'engage de son côté à rembourser l'ATB toutes sommes payées par elle au Président Directeur Général de l'ATI.

Le montant des indemnités versées par l'ATB puis facturées à l'ATI SICAF s'élèvent à 15 KDT au cours de 2013.

ARAB TUNISIAN BANK

GROUPE ATB



LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATB

Le groupe ATB est composé de diverses sociétés, notamment financières, opérant dans divers domaines :

SOCIETES	ACTIVITE	Capital mD (au 31/12/2013)
ARAB TUNISIAN LEASE -ATL	Financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers	25.000
ARAB TUNISIAN INVEST -ATI SICAF	Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières	5.775
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT -ATD SICAR	Participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les ZDR	2.187
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC	Intermédiation en Bourse	1.000
UNION DE FACTORING –UNIFACTOR	Financement et recouvrement de créances	15.000
COMPUTER DISTRIBUTION -CODIS	Commercialisation en gros de matériels informatiques et autres produits : ordinateurs , accessoires , fournitures..	2.200
ARABIA SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille en valeurs mobilières de type mixte	6.173
SANADETT SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	197.248
AXIS TRESORERIE SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	29.704
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	Fonds commun de placement de type mixte	12.889
FCP IRADETT 20	Fonds commun de placement de type mixte	671
FCP IRADETT 50	Fonds commun de placement de type mixte	714
FCP IRADETT 100	Fonds commun de placement 100% actions	568
FCP IRADETT CEA	Fonds commun de placement de type mixte	469
FCP SALAMETT PLUS	Fonds commun de placement de type obligataire	6.789
FCP SALAMETT CAP	Fonds commun de placement de type obligataire	10.900

INDICATEURS CLES 2013

En Milliers de Dinars	Total Bilan		Capitaux Propres		Chiffre d'Affaires		Résultat Net	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Arab Tunisian Bank ATB	4 585 886	4 865 189	442 864	465 889	265 204	303 063	48 080	45 025
Arab Tunisian Lease ATL	401 155	411 898	68 198	71 321	34 127	36 262	4 608	6 524
Arab Tunisian Invest ATI SICAF	7 653	7 236	7 103	6 647	507	396	19	7
Arab Tunisian Development ATD SICAR	212 269	258 851	8 821	10 768	3 322	4 720	1 743	2 253
Arab Financial Consultants AFC	17 609	9 593	4 430	4 651	2 617	2 177	419	363
Union de Factoring UNIFACTOR	81 003	102 041	19 019	19 718	8 479	9 883	2 166	2 377
Computer Distribution CODIS	10 077	14 501	1 271	2 786	11 129	18 870	127	519
Arabia SICAV	6 796	6 467	6 728	6 245	170	169	-333	-454
SANADETT SICAV	240 578	205 203	240 362	205 003	10 489	11 073	8 932	9 442
AXIS TRESORERIE SICAV	36 065	30 814	35 991	30 744	1 625	1 499	1 131	1 130
AXIS CAPITAL PROTEGE	16 747	14 435	16 707	14 396	513	512	557	-686
IRADETT 20	704	688	702	686	27	27	5	-2
IRADETT 50	802	730	800	724	25	25	-6	-32
IRADETT 100	602	600	600	573	16	20	-56	-26
IRADETT CEA	399	509	391	479	11	13	-36	-32
SALAMETT PLUS	10 359	7 046	10 346	7 033	364	398	312	330
SALAMETT CAP	15 874	11 283	15 852	11 263	678	612	498	466

Les états financiers annuel du groupe ARAB TUNISIAN BANK résultent de la consolidation des états financiers de la société mère ATB et de ses filiales en l'occurrence les entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable .

Dans le cadre de cette consolidation , les états financiers de l'ATB et l'ATD SICAR font l'objet d'une intégration globale alors que les états financiers des autres sociétés du groupe font l'objet d'une intégration suivant la méthode de mise en équivalence.

L'ATD SICAR a clôturé l'exercice 2013 avec un bénéfice de 2,253 MD contre 1,743 MD en 2012 ce qui lui a permis de dépasser pour la première fois depuis sa création la barre des 10 MD en termes de fonds propres et de distribuer à ses actionnaires un dividende au taux de 14%.

Les états financiers consolidés du Groupe ATB au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 font apparaître un total bilan de 4 890, 9 MD et un bénéfice consolidé de 47,9 MD (avant modifications comptables) et 30,7 MD (après modifications comptables).

Le chiffre d'affaires du groupe a clôturé l'exercice 2013 à 302,6 MD contre 264,5 MD en 2012 enregistrant une croissance de 14% , les charges d'exploitation ont subi une augmentation de 27% pour atteindre 133 MD à fin 2013 contre 104 MD l'année précédente .

En dépit de l'accroissement des charges d'exploitation , le Produit Net du groupe s'est inscrit à la hausse et affiche au 31-12-2013 un montant de 169,1MD contre 160,1 MD au 31-12-2012.

Au terme de l'année 2013 le ROE s'élève à 9,82% . Les capitaux propres se sont établis à 487,6 MD à fin 2013 contre 481,2 MD à fin 2012 (avant retraitements) et 464MD (après retraitements) . Le total des actifs a progressé de 5% par rapport à la même période de l'année précédente pour afficher 4890,9 MD.

Les ressources du groupe ATB sont principalement constituées de dépôts de la clientèle qui ont atteint 3 675MD au 31-12-2013 contre 3 525 MD au 31 décembre 2012 enregistrant une augmentation de 4 % ; ces dépôts représentent 83,5 % du total du passif du groupe.

Avec un niveau de 2 693 MD à fin 2013 le volume des créances sur la clientèle représente 55 % du total des actifs du groupe.

Au 31 décembre 2013 , le ROA du groupe s'est établi à 0,98% alors que le coefficient d'exploitation a atteint 56,3% .

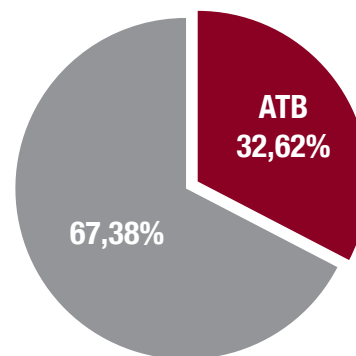
ARAB TUNISIAN LEASE -ATL

CAPITAL & ACTIONNARIAT

Capital Social : 25.000 MD (Milliers de dinars)
 Nombre d'actions : 25.000.000 actions
 Valeur Nominale: 1 DT

RÉPARTITION DU CAPITAL

31/12/2013



ACTIVITÉ DE L'ATL

L'Arab Tunisian Lease "ATL" est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'A.T.L a été créée fin 1993 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank et de la Banque Nationale Agricole. Elle a été la quatrième société de Leasing opérationnelle en Tunisie, après Tunisie Leasing, l'Union Tunisienne de Leasing et la Compagnie Internationale de leasing.

L'activité l'ATL couvre tous les secteurs économiques (industrie, services, agriculture, nouvelles technologie). Elle intervient sur tout le territoire avec un réseau de 10 agences implantées dans les grandes villes du pays ce qui lui a permis de se positionner en tant que deuxième opérateur sur le marché.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Capital (En MD)	17 000	25 000	25 000
Cours de l'action (DT)	5,486	3,290	2,396
Bénéfices (En MD)	3 462	4 607	6 524
Nombre d'actions	17.000.000	25.000.000	25.000.000
Bénéfice /Action	0,204	0,184	0,261
Dividendes (DT)	0,200	0,200	0,200
PER	26,9	15,4	9,18
Dividend Yield	3,65%	6,08%	8,34%

ARAB TUNISIAN INVEST- ATI SICAF

CAPITAL & ACTIONNARIAT

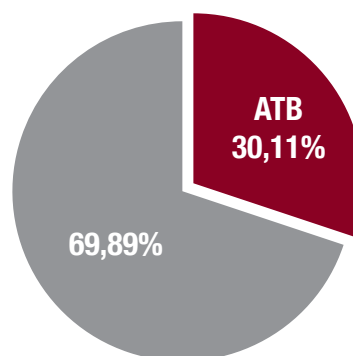
Capital Social : 5.775 MD (Milliers de dinars)

Nombre d'actions : 1.155.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

RÉPARTITION DU CAPITAL

31/12/2013



ACTIVITÉ DE L'ARAB TUNISIAN INVEST

L'Arab Tunisian Invest SICAF, a été créée en Mai 1994, elle opère dans le secteur financier. En sa qualité de société d'investissement à capital fixe, l'ATI SICAF a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Capital (MD)	5.775	5.775	5.775
Bénéfices (MD)	298	19	7
Nombre d'actions	1.155.000	1.155.000	1.155.000
Bénéfice / Action (DT)	0.258	0.017	0,005
Dividende par Action (DT)	0,400	0,400	0

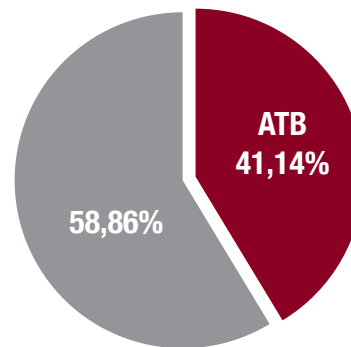
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT - ATD SICAR

CAPITAL & ACTIONNARIAT

Capital Social : 2.187 MD (Milliers de dinars)
 Nombre d'actions : 218.750
 Valeur Nominale : 10 DT

RÉPARTITION DU CAPITAL

31/12/2013



ACTIVITÉ DE L'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT

L'Arab Tunisian Développement SICAR a été créée le 23 Mars 2001 et a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les zones de développement régional. Depuis sa création l'ATD a financé 228 entreprises pour une enveloppe globale de 168MD. Ces financements ont concerné l'ensemble des secteurs d'activité avec une prédominance du secteur de l'industrie.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Capital (En MD)	2 187	2 187	2 187
Bénéfices (En MD)	1 731	1 743	2 588
Nombre d'actions	218 750	218 750	218 750
Bénéfice / Action (DT)	7,914	7,969	11,830
Dividende par Action (DT)	1,300	1,400	1,400

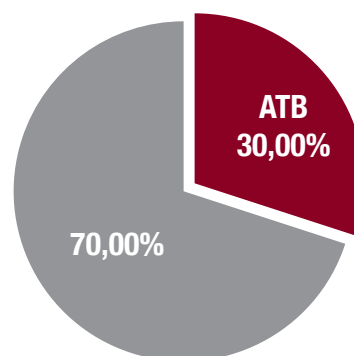
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC

CAPITAL & ACTIONNARIAT

Capital Social : 1.000 MD (Milliers de dinars)
 Nombre d'actions : 200.000 actions
 Valeur Nominale : 5 DT

RÉPARTITION DU CAPITAL

31/12/2013



ACTIVITÉ DE L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

L'Arab Financial Consultants est un intermédiaire en bourse créée en 1985 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank.

L'AFC offre une large gamme de services financiers aux investisseurs (Particuliers, Entreprises et Institutionnels) à savoir :

- L'Intermédiation en bourse
- La Gestion d'une gamme diversifiée de produits de placements collectifs : Sicav et de Fonds Communs de Placements.
- Le conseil et l'analyse financière: Evaluation, conseil et introduction en bourse des entreprises ainsi que l'émission régulière d'emprunts obligataires pour le compte de sociétés privés.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Capital (En MD)	1.000	1.000	1.000
Bénéfices (En MD)	887	419	364
Nombre d'actions	200.000	200.000	200.000
Bénéfice /Action (DT)	4,434	2,094	1,818
Dividende par Action (DT)	0,750	0,750	0,750

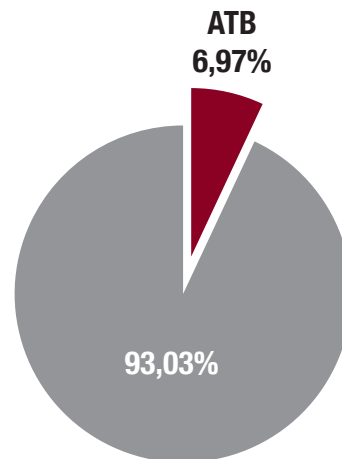
UNION DE FACTORING - UNIFACTOR

CAPITAL & ACTIONNARIAT

Capital Social : 15.000 MD (Milliers de dinars)
 Nombre d'actions : 3.000.000 actions
 Valeur Nominale : 5 DT

RÉPARTITION DU CAPITAL

31/12/2013



ACTIVITÉ DE L'UNION DE FACTORING

L'Union de Factoring est un établissement de crédit créé en Avril 2000 à l'initiative de l'ATB, la BNA et l'AMEN BANK : C'est un établissement financier d'affacturage, affilié au réseau international FCI (Factors Chain International= la Chaine Internationale de Factoring) pour le développement de ses services à l'international. L'activité d'UNIFACTOR consiste en une offre complète d'externalisation du poste client à savoir : le financement et la garantie de ce poste ainsi que sa gestion courante et son suivi.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Capital (En MD)	15 000	15 000	15 000
Bénéfices (En MD)	2 269	2 166	2 377
Nombre d'actions	2 000 000	3 000 000	3 000 000
Bénéfice /Actions (DT)	0,756	0,722	0,792
Dividende par Action (DT)	-	0,15	0,250

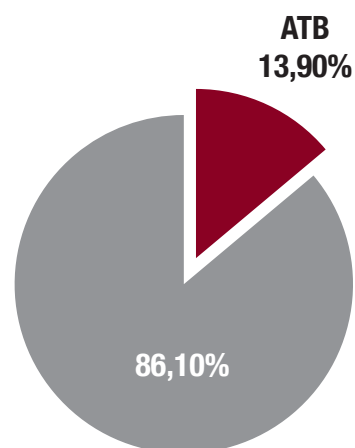
COMPOSITEUR DISTRIBUTION - CODIS

CAPITAL & ACTIONNARIAT

Capital Social : 2.200 MD (Milliers de dinars)
 Nombre d'actions : 22.000 actions
 Valeur Nominale : 100 DT

RÉPARTITION DU CAPITAL

31/12/2013



ACTIVITÉ DE CODIS

Créé en 1998, CODIS est un fournisseur leader de solutions d'infrastructure e-business (Serveurs, Stockage, PC, Imprimantes, Internet Security Systems solutions ...) pour les professionnels du marché de l'informatique.

CODIS est l'un des principaux acteurs du marché de l'Informatique en Tunisie et ce grâce à l'offre innovante d'un large éventail de produits et de services à forte valeur ajoutée (intégration, formation, logistique, marketing...).

CODIS dispose d'un large réseau de partenaires couvrant tout le territoire Tunisien ainsi que la Libye et l'Afrique Francophone avec plus de 20 pays.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Capital (En MD)	1.200	1.200	2.200
Bénéfices (En MD)	40	127	519
Nombre d'actions	12.000	12.000	22.000
Bénéfice /Actions (DT)	3,301	10,614	23,631
Dividende par Action (DT)	0	0	0

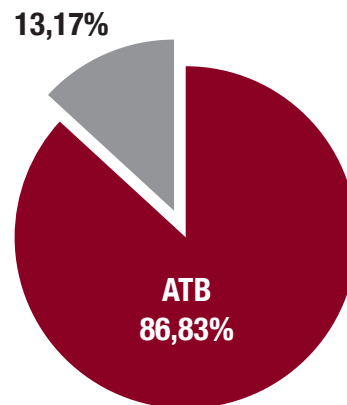
ARABIA SICAV

CAPITAL & ACTIONNARIAT

Capital Social : 6.173 MD
 Nombre d'actions : 94 824
 Valeur Nominale : 100 DT

RÉPARTITION DU CAPITAL

31/12/2013



ACTIVITÉ DE L'ARABIA SICAV

Créé en 1994 à l'initiative de l'ATB et l'AFC, Arabia Sicav est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie mixte de type « dynamique ». Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières, composé principalement d'actions cotées en Bourse. Le reliquat est placé en valeur obligataires et monétaires afin d'optimiser la liquidité de la SICAV et la régularité de l'évolution de la valeur liquidative.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Capital (En MD) (variable)	7 329	6 662	6 173
Bénéfices (En MD)	-20	-333	-454
Valeur liquidative	75,430	70,891	65,858
Nombre d'actions	98 509	94 910	94 824
Bénéfice / Action (DT)	6,759	-	-
Dividende par Action (DT)	1,023	0,702	0,763
Rendement	-0,27%	-4,66%	-6,11%

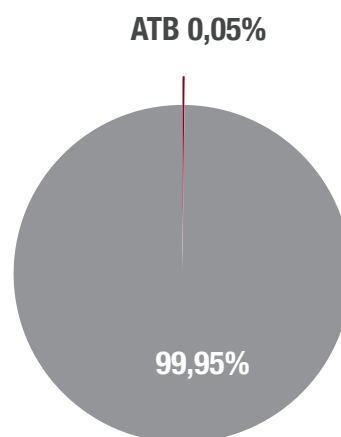
SANADETT SICAV

CAPITAL & ACTIONNARIAT

Capital Social : 197.248 MD
 Nombre d'actions : 1.894.191
 Valeur Nominale : 100 DT

RÉPARTITION DU CAPITAL

31/12/2013



ACTIVITÉ DE SANADETT SICAV

Sanadett Sicav, S.A créée en 2000, est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières principalement en emprunts d'Etat et en obligations privées.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Capital (En MD) (variable)	279.059	233.188	197.248
Bénéfices (En MD)	9 613	8 932	9 442
Nombre d'actions	2 686 400	2 240 895	1 894 191
Valeur Liquidative (DT)	107,724	107,262	108,227
Bénéfice / Action (DT)	3,578	3,986	4,985
Dividende par Action (DT)	3,845	3,201	4,094
Rendement	3,39%	3,14%	3,88%

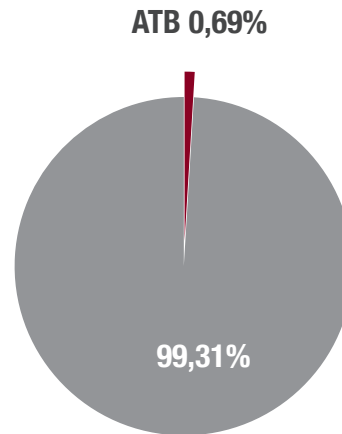
AXIS TRESORERIE SICAV

CAPITAL & ACTIONNARIAT

Capital Social : 29.704 MD
 Nombre d'actions : 287.800
 Valeur Nominale : 100 DT

RÉPARTITION DU CAPITAL

31/12/2013



ACTIVITÉ D'AXIS TRESORERIE SICAV

Créé en 2003 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Son portefeuille est composé exclusivement de : Titres de créances émis ou garantis par l'Etat, d'obligations émis par appel public à l'épargne ou garanties par l'Etat, de tout titre de créance à court terme négociable sur les marchés qui relèvent de la BCT ainsi que de dépôts auprès des établissements bancaires de la place.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Capital (En MD) (variable)	34 430	34 846	29 704
Résultat Net (En MD)	1 422	1 131	1 130
Nombre d'actions	332 831	337 557	287 800
Valeur Liquidative (DT)	107,231	106,623	106,823
Bénéfice / Action (DT)	4,273	3,351	3,928
Dividende par Action (DT)	3,786	3,393	3,612
Rendement	3,17%	2,96%	3,37%

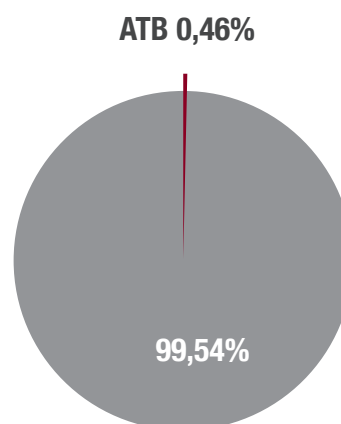
AXIS CAPITAL PRUDENT

MONTANT ET STRUCTURE DU FONDS

Montant du fonds : 12.889 MD
 Nombre de parts : 6.512 parts
 Valeur nominale : 1 000 DT

RÉPARTITION

31/12/2013



OBJET

Créé en février 2004 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION, Axis Capital Prudent est un fonds commun de placement de type mixte qui investit aussi bien en titres à revenu fixe (bons du Trésor, obligations..) qu'en actions de sociétés cotées à la Bourse de Tunis. La proportion des actions ne dépasse pas les 35% du total de l'actif.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Montant du fonds (En MD) (variable)	14 755	15 285	12 889
Résultat Net (En MD)	-226	557	-686
Valeur Liquidative (DT)	2 229,421	2 308,851	2 210,686
Bénéfice/Part (DT)	-	77,043	-
Nombre de parts	7 157	7 236	6 512
Rendement	0,26%	3,56%	-4,25%

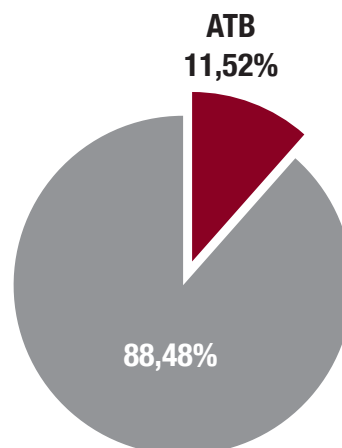
IRADETT 20

MONTANT ET STRUCTURE DU FONDS

Montant du fonds : 671 MD
 Nombre de parts : 60 749 parts
 Valeur Nominale : 10 DT

RÉPARTITION

31/12/2013



OBJET

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET 20 est un fonds commun de placement de distribution de type mixte à portefeuille prudent (à dominante obligations) : 20% en actions et 80% en obligations.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Montant du fonds (En MD)	690	688	671
Résultat Net (En MD)	19	5	-2
Valeur Liquidative (DT)	11,734	11,554	11,298
Nombre de parts	60 252	60 749	60 749
Bénéfice / part (DT)	0,313	0,087	-
Dividende unitaire (DT)	0,288	0,226	0,245
Rendement	1,83%	0,92%	-0,26%

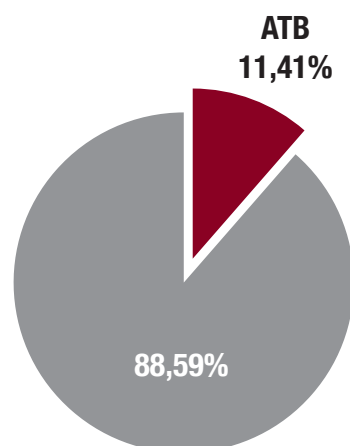
IRADETT 50

MONTANT ET STRUCTURE DU FONDS

Montant du fonds : 714 MD
 Nombre de parts : 61 331 parts
 Valeur Nominale : 10 DT

RÉPARTITION

31/12/2013



OBJET

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET 50 est un fonds commun de placement de type mixte équilibré à hauteur de 50% en obligations et 50% en actions.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Montant du fonds (En MD)	968	791	714
Résultat Net (En MD)	15	-6	-32
Valeur Liquidative (DT)	12,708	12,465	11,802
Nombre de parts	77 413	64 161	61 331
Bénéfice / part (DT)	0,2	-	-
Dividende unitaire (DT)	0,207	0,138	0,152
Rendement	0,83%	-0,28%	-4,21%

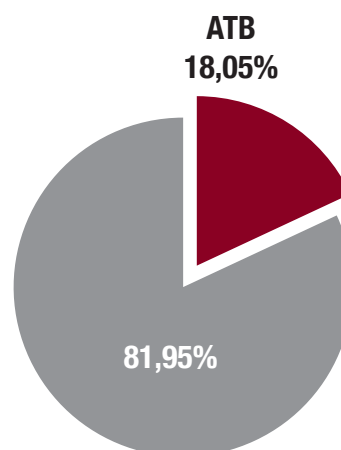
IRADETT 100

MONTANT ET STRUCTURE DU FONDS

Montant du fonds : 568 MD
 Nombre de parts : 38 773 parts
 Valeur Nominale : 10 DT

RÉPARTITION

31/12/2013



OBJET

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET 100 est un fonds commun de placement de type dynamique 100 % en actions.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Montant du fonds (En MD)	906	602	568
Résultat Net (En MD)	-6	-56	-26
Valeur liquidative (DT)	16,973	15,460	14,778
Nombre de parts	53 945	38 824	38 773
Bénéfice / Part (DT)	-	-	-
Dividende unitaire (DT)	0,175	-	0,122
Rendement	0,69%	-7,88%	-4,41%

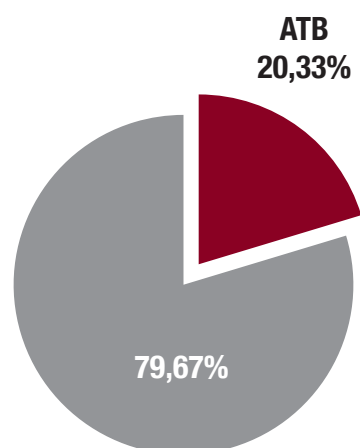
IRADETT CEA

MONTANT ET STRUCTURE DU FONDS

Montant du fonds : 469 MD
 Nombre de parts : 34 425 parts
 Valeur Nominale : 10 DT

RÉPARTITION

31/12/2013



OBJET

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions et ce, conformément à la réglementation en vigueur : min 80% en actions et le reste en BTA.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Montant du fonds (En MD)	404	384	469
Résultat Net (En MD)	-12	-37	-32
Valeur liquidative (DT)	16,954	15,239	13,911
Nombre de parts	24 301	25 677	34 425
Bénéfice / Part(DT)	-	-	-
Dividende unitaire (DT)	0,325	0,266	0,273
Rendement	-1,25%	-8,20%	-6,97%

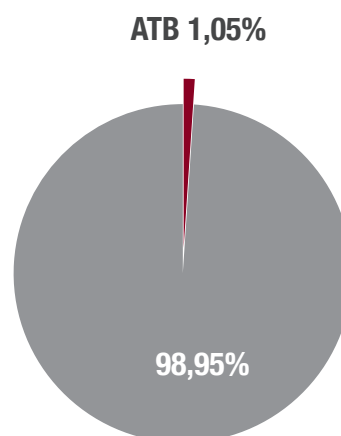
SALAMETT PLUS

MONTANT ET STRUCTURE DU FONDS

Montant du fonds : 6 789 MD
 Nombre de parts : 668 854 parts
 Valeur Nominale : 10 DT

RÉPARTITION

31/12/2013



OBJET

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Montant du fonds (En MD)	11 204	10 034	6 789
Résultat Net (En MD)	400	312	330
Valeur liquidative (DT)	10,515	10,459	10,515
Nombre de parts	1 107 380	989 158	668 854
Bénéfice / Part(DT)	0,361	0,315	0,494
Dividende unitaire (DT)	0,397	0,314	0,365
Rendement	3,31%	3,24%	3,54%

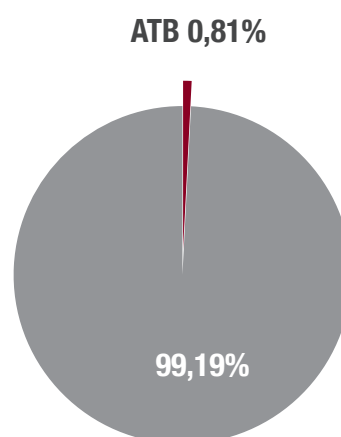
SALAMETT CAP

MONTANT ET STRUCTURE DU FONDS

Montant du fonds : 10 900 MD
 Nombre de parts : 863 680 parts
 Valeur Nominale : 10 DT

RÉPARTITION

31/12/2013



OBJET

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation donc sans distribution de dividendes.

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2011	2012	2013
Montant du fonds(En MD)	19 262	15 394	10 900
Résultat Net (En MD)	666	498	466
Valeur Liquidative (DT)	12,245	12,613	13,040
Nombre de parts	1 627 150	1 256 776	863 680
Bénéfice / Part (DT)	0,409	0,396	0,540
Rendement	3,42%	3,01%	3,39%

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2013



AVRIL 2014

98 RAPPORT GÉNÉRAL

101 ÉTATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT GENERAL





Société inscrite à l'OECT
 Membre de CPA International
 9, Place Ibn Hafis
 Mutuelle ville 1002 Tunis - Tunisie
 Tél. : 00 216 71 282 730 / Fax. :
 00 216 71 289 827
 E-mail : gac.audit@gnet.tn



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
 Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
 Les Berges du lac 1053 Tunis
 Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
 E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 487 651 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 47 990 KDT.

1- Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus indiquée, nous attirons votre attention sur deux points:

- les états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du groupe, ne sont pas auditées.
- la note 3 aux états financiers « Méthodes comptables appliquées », décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, la société mère : Arab Tunisian Bank a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 18 848 KDT, dont 17 215 KDT imputées directement sur les capitaux propres d'ouverture en soustraction des comptes de réserves consolidées et 1 633 KDT sur le résultat consolidé de l'exercice 2013.

II. RAPPORT SUR LES VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 15 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI



Pour le Consortium
FMBZ KPMG / CMC DFK
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI



ARAB TUNISIAN BANK

**ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES**

AU 31 DECEMBRE 2013



AVRIL 2014

BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	111 580	144 048	144 048
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	459 990	672 826	672 826
Créances sur la clientèle	3	2 693 423	2 485 006	2 502 221
Portefeuille-titres commercial	4	1 132 308	896 460	896 460
Portefeuille d'investissement	5	278 858	244 098	244 098
Titres mis en équivalence	6	66 467	71 340	71 340
Valeurs immobilisées	7	64 932	62 847	62 847
Autres actifs	8	83 367	56 980	56 980
TOTAL ACTIF		4 890 925	4 633 605	4 650 820
PASSIF				
Banque centrale et CCP		-	44 279	44 279
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	469 564	370 398	370 398
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 674 884	3 525 474	3 525 474
Emprunts et ressources spéciales	11	204 025	188 429	188 429
Autres passives	12	49 267	36 277	36 277
TOTAL PASSIF		4 397 740	4 164 857	4 164 857
CAPITAUX PROPRES	13			
Capital		100 000	100 000	100 000
Réserves groupe		356 876	328 925	328 925
Modifications comptables		(17 215)	(15 188)	-
Résultat consolidé de l'exercice		47 990	50 315	52 342
TOTAL CAPITAUX PROPRES		487 651	464 052	481 267
Part des minoritaires dans les réserves		4 053	3 694	3 694
Part des minoritaires dans le résultat		1 481	1 002	1 002
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		4 890 925	4 633 605	4 650 820

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2013	31.12.2012
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	246 618	220 203
Crédits documentaires	207 485	419 318
Actifs donnés en garantie	260 000	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	714 103	639 521
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	375 659	271 765
Engagements sur titres	4 368	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	380 027	276 133
ENGAGEMENTS RECUS		
GARANTIES REÇUES	1 009 155	905 763

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts et revenus assimilés	14	184 864	153 184	153 184
Commissions (en produits)	15	43 309	37 816	37 816
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	61 731	64 317	64 317
Revenus du portefeuille d'investissement	17	12 699	9 189	9 189
Total produits d'exploitation bancaire		302 603	264 506	264 506
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	18	125 477	100 358	100 358
Commissions encourues		7 981	4 027	4 027
Total charges d'exploitation bancaire		133 458	104 385	104 385
PRODUIT NET BANCAIRE				
		169 145	160 121	160 121
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	(22 614)	-16 949	-14 922
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	(3 038)	-2 981	-2 981
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 766	3 181	3 181
Autres produits d'exploitation		101	96	96
Frais de Personnel		(55 175)	-48 307	-48 307
Charges générales d'exploitation		(29 468)	-27 274	-27 274
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(10 630)	(10 633)	(10 633)
RESULTAT D'EXPLOITATION		52 087	57 254	59 281
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		-282	-802	-802
Impôt sur les bénéfices		(2 334)	(5 135)	(5 135)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		49 471	51 317	53 344
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		49 471	51 317	53 344
Part des minoritaires		1 481	1 002	1 002
RESULTAT NET DU GROUPE		47 990	50 315	52 342
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		(17 215)	(15 188)	-
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		30 775	35 127	52 342

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		515 910	344 723
(hors revenus du portefeuille d'investissement)			
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-334 829	(182 840)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-92 375	85 516
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-237 056	(192 692)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		203 167	338 315
Titres de placement		-212 907	156 038
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-46 001	(43 379)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-24 025	(36 908)
Impôt sur les sociétés		1 754	(3 619)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(226 362)	465 154
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		12 268	11 532
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		-35 221	(43 808)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		-6 213	(5 644)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(29 166)	(37 920)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		-7 514	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-17 064	(9 213)
Dividendes versés		-21 874	(19 883)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(46 452)	(18 184)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-209	-209
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-302 189	408 841
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		515 450	106 609
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	213 261	515 450

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2013, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2-1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. MÉTHODE DE CONSOLIDATION

■ Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

■ La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,97%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,89%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,78%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,03%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	86,81%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,78%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,46%
Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,12%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	27,97%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	26,10%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,07%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,38%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	19,54%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	51,39%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1. RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

■ Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

■ Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

■ Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

3-2. EVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

■ ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2013, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001 et par la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0)** : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)** : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2)** : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3)** : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4)** : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

■ PROVISIONS

■ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

■ Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, l'Arab Tunisian Bank a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2012, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 11 281 KDT. Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par l'Arab Tunisian Bank a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2012.
- Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2012 sur la même proportion en 2011. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- Non prise en compte des impayés d'un Groupe de sociétés qui ont fait l'objet de recouvrement significatif au cours de l'exercice 2012.
- Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2012-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

■ Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2013 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

■ Provisions sur éléments d'actifs :

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

RÈGLES DE CLASSIFICATION ET D'ÉVALUATION DES TITRES ET CONSTATATION DES REVENUS Y AFFÉRENTS

CLASSEMENT DES TITRES

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

■ Le portefeuille-titres commercial

- **Titres de transaction** : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- **Titres de placement** : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

■ Le portefeuille d'investissement

- **Titres d'investissement** : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- **Titres de participation** : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

EVALUATION DES TITRES

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Les titres de transaction** : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- **Les titres de placement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- **Titres mis en équivalence** : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- **Les titres d'investissement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	%5 :
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

TRAITEMENT DES ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

■ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

■ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

HOMOGÉNÉISATION ET ÉLIMINATION DES SOLDES ET TRANSACTIONS INTRA-GROUPE :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;

- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

TRAITEMENT DE L'IMPÔT :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

5.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 111 580 KDT au 31 décembre 2013 contre 144 048 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 32 468 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Caisse	31 088	42 904
Compte courant BCT	80 438	101 092
I B S Transport de fonds	31	26
Compte courant postal	19	17
Traveller's Chèques	4	9
Total	111 580	144 048

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élevaient à 459 990 KDT au 31 décembre 2013 contre 672 826 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 212 836 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
DAV auprès des banques	65 324	62 834
Prêts BCT	123 344	187 387
Prêts interbancaire	7 500	81 000
Prêts en devises	202 104	250 468
Prêts accordés aux établissements financiers	41 189	33 054
C.C.ste de leasing	7 868	7 697
Autres créances	12 524	31 362
Créances rattachées	137	494
Valeurs non imputées	-	18 530
Total	459 990	672 826

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde net de 2 693 423 KDT contre 2 485 006 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 208 417 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012
Comptes ordinaires débiteurs	385 233	335 480	335 480
Portefeuille Escompte	251 374	239 672	239 672
Crédits à la clientèle non échus	1 960 379	1 855 567	1 855 567
Créances douteuses et litigieuses	168 317	146 236	146 236
Produits à recevoir	11 166	11 513	11 513
Produits perçus d'avance	(3 850)	(3 871)	(3 871)
Créances impayées	152 898	117 792	117 792
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 925 517	2 702 389	2 702 389
Avances sur placements à terme	23 536	10 319	10 319
Créances rattachées sur avances placements à terme	7 320	10 335	10 335
Autres valeurs à imputer	(15)	9	9
Autres créances	3 927	3 795	3 795
Total Autres créances	34 768	24 458	24 458
Total brut des créances sur la clientèle	2 960 285	2 726 847	2 726 847
A déduire couverture :			
Agios réservés	(48 511)	(42 618)	(42 618)
Provisions	(218 351)	(199 223)	(182 008)
Total Provisions et agios	(266 862)	(241 841)	(224 626)
Total net des créances sur la clientèle	2 693 423	2 485 006	2 502 221

Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2013 à 1 132 308 KDT contre 896 460 KDT à fin 2012, soit une augmentation nette de 235 848 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Bons de Trésor	1 060 518	870 863
Décote	(4 309)	(12 187)
Primes	3 312	1 592
Titres de placement	53 125	10 074
Créances et dettes rattachées	19 662	26 118
Total	1 132 308	896 460

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 278 858 KDT au 31 décembre 2013 contre 244 098 au 31 décembre 2012, soit une augmentation nette de 34 760 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Titres d'investissement	101 158	90 607
SICAR Fonds gérés	12 062	11 871
Titres de participations	171 803	144 651
Participation en rétrocession	1 630	2 010
Créances rattachées	10 138	8 621
Total brut du portefeuille d'investissement	296 791	257 760
Provisions	(13 698)	(9 619)
Plus-value réservées	(4 235)	(4 043)
Total provisions et plus-value réservées	(17 933)	(13 662)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	278 858	244 098

Note 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 66 467 KDT à la date du 31 décembre 2013 contre 71 340 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Titres AT L	24 182	22 901
Titres AT I	2 064	2 203
Titres A F C	1 540	1 489
Titres UNIFACTOR	2 371	2 280
Titres Arabia Sicav	5 421	1 555
Titres Sanadett Sicav	22 110	26 814
Titres Axis Trésorerie	450	410
Titres Axis Prudent	161	129
Titres CODIS	386	325
FCP IRADETT 20	192	196
FCP IRADETT 50	189	200
FCP IRADETT 100	132	138
FCP IRADETT CEA	107	117
FCP SALAMETT PLUS	1 374	3 485
FCP SALAMETT CAP	5 788	9 098
Total Titres mis en équivalence	66 467	71 340

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2013 à 64 932 KDT contre 62 847KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 2 085 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Raison sociale	VB au 31.12.12	Acquisition	Cession	VB au 31.12.13	Amortissements cumulés au 31.12.2013	Reprises 2013	V Nette au 31.12.13
Terrains	4 998	13	-	5 011	-	-	5 011
Immeubles	22 937	2 708	-	25 645	11 325	-	14 320
Matériels et Mobiliers	5 850	966	124	6 692	4 178	111	2 625
Matériels informatiques	24 995	1 350	594	25 751	21 612	573	4 712
Matériels roulants	6 257	1 586	-	7 843	5 398	-	2 445
Matériels de sécurité	3 942	152	22	4 072	1 506	13	2 579
Logiciels informatiques	37 728	2 228	472	39 484	23 135	351	16 700
AAI	15 253	1 159	-	16 412	12 206	-	4 206
Autres Immobilisations	6 755	6 805	4 420	9 140	59	-	9 081
Ecart d'acquisition	4 116	-	863	3 253	-	-	3 253
Total	132 831	16 967	6 495	143 303	79 419	1 048	64 932

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 83 367 KDT contre 56 980 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 26 387 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Crédits & Avances aux Personnels	16 113	15 850
Impôts Actif	6 437	4 325
Impôts différer Actif	135	69
Stocks Imprimés & Fournitures	682	578
Charges à répartir	557	457
Comptes d'attente	64 619	40 255
Crédits pris en charge par l'Etat	355	405
Provision sur autres actifs	(5 531)	(4 959)
Total	83 367	56 980

CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir totalisent un montant de 557 KDT au 31 décembre 2013 contre un montant de 730 KDT à fin 2012 soit une diminution de 173 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2013	Résorptions cumulées Déc-12	Résorption exercice 2013	Résorptions cumulées Déc-13	V.Netto Déc 2013
Autres charges à répartir	954	269	128	397	557
Total	954	269	128	397	557

5.2 PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 370 898 KDT au 31 décembre 2012 à 469 564 KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts à vue	7 859	4 772
Emprunts	461 594	365 371
Dettes rattachées	109	253
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	469 564	370 898

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 674 884 KDT au 31 décembre 2013 contre 3 525 474 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts à vue	1 393 284	1 200 590
Dépôts à Terme	1 489 525	1 498 809
Comptes d'épargne	658 367	620 875
Autres sommes dues à la clientèle	121 577	194 775
Dettes rattachées	12 131	10 425
Total	3 674 884	3 525 474

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 204 025 KDT au 31 décembre 2013 contre 188 429 KDT au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 15 596 KDT.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dotations FOPRODI	290	200
Dotations FONAPRA	1 618	1 745
Lignes de crédit extérieures	86 597	60 804
Emprunt obligataire	75 968	83 481
Autres ressources	36 163	39 031
Intérêts courus	3 389	3 168
Total	204 025	188 429

Note 12 : Autres passifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2013 à 49 267 KDT contre 36 277 KDT à fin 2012, soit une augmentation de 12 990 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2013	31.12.2012
Frais liés au Personnel	14 645	13 221
Divers frais à payer	7 923	8 399
Impôts Passifs	12 965	7 539
Provisions pour risques et charges	3 367	2 800
Comptes D'attente	10 367	4 318
Total	49 267	36 277

5.3 CAPITAUX PROPRES**Note 13: Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 493 185 KDT à fin 2013 contre 468 748 KDT à fin 2012, soit une augmentation de 24 437 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2013 avant affectation	Solde au 31.12.2012 avant affectation Retraité	Solde au 31.12.2012 avant affectation
Capital	100 000	100 000	100 000
Réserves consolidés	356 876	328 925	328 925
Modifications Comptables	(17 215)	(15 188)	-
Résultat consolidé	47 990	50 315	52 342
Total capitaux propres groupe	487 651	464 052	481 267
Part des minoritaires dans les réserves	4 053	3 694	3 694
Part des minoritaires dans le résultat	1 481	1 002	1 002
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	493 185	468 748	485 963

5.4 ÉTAT DE RESULTAT

Note 14 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 184 864 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 153 184 au cours de l'exercice 2012.

Désignation	2013	2012
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 345	9 655
Intérêts sur crédit CT & MLT	147 289	120 126
Intérêts sur comptes courants débiteurs	28 855	21 638
Profit / Perte vente et achat à terme devises	375	1 765
Total	184 864	153 184

Note 15: Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 43 309 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 37 816 KDT au cours de l'exercice 2012:

Désignation	2013	2012
Commissions sur comptes et moyens de paiement	22 954	20 943
Commissions sur opérations internationales	2 729	3 429
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 715	7 669
Récupérations et autres commissions	8 911	5 775
Total	43 309	37 816

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 61 731 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 64 317 KDT au cours de 2012.

Désignation	2013	2012
Produits sur Bons de Trésor	40 636	49 407
Décote sur titres de transactions	(827)	(4 704)
Prime sur titres de transactions	10 308	11 452
Produits sur placements	(42)	150
Gains sur portefeuille-titres commercial	50 075	56 305
Profit/ Perte sur opérations de change	1 115	81
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	52 209	8 714
Profit/ Perte sur position de change à terme	(41 668)	(783)
Gains sur opérations financières	11 656	8 012
Total	61 731	64 317

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 12 699 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 9 189 KDT au cours de l'exercice 2012:

Désignation	2013	2012
Produits de valeurs mobilières	6 324	4 742
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 375	4 447
Total	12 699	9 189

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 125 477 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 100 358 KDT au cours de 2012.

Désignation	2013	2012
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	27 684	19 423
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 031	6 495
Intérêts sur dépôts à terme	62 250	49 875
Intérêts sur comptes d'épargne	18 867	12 976
Intérêts sur dépôts à vue	9 645	11 589
Total	125 477	100 358

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 22 614 KDT au cours de 2013 contre un montant de 16 949 KDT au cours de 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	2013	2012 Retraité	2012
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	28 846	29 497	29 497
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	1 633	2 027	-
Dotations aux provisions collectives	3 129	4 483	4 483
Perte sur créances	2 343	855	855
Reprises provisions	(13 337)	(19 913)	(19 913)
Total	22 614	16 949	14 922

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 038 KDT au cours de 2013 contre un montant de 2 981 KDT au cours de 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	2013	2012
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	3 881	3 074
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(843)	(93)
Total	3 038	2 981

5.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2013 un solde de 213 261 KDT contre un solde de 515 450 KDT au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	2013	2012
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(99 359)	186 822
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	284 457	49 572
Titres des sociétés cotées et des sicav	87 915	105 855
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(59 752)	173 201
Total	213 261	515 450

ARAB TUNISIAN BANK

RÉSOLUTIONS AGO

15 MAI 2014



EXERCICE 2013

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2014

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture du Rapport du conseil d'administration et du Rapport Général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2013 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 45 025 328,708 Dinars Tunisien.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de prélever un montant de 17 215 000,000 dinars tunisien du « Fonds pour risques généraux » et de l'affecter en couverture des Modifications comptables, dans la limite d'un montant de 17 215 000,000 dinars tunisien et ce, en application des obligations de la circulaire Banque Centrale de Tunisie en date du 30 décembre 2013.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2013 comme suit :

REPARTITION DES BENEFICES - EXERCICE 2013		
Bénéfice de l'exercice		45 025 328, 708
Report à nouveau 2012	(+)	6 429, 996
Réserves pour réinvestissements exonérés	(-)	41 200 000, 000
Reliquat	=	3 831 758, 704
Réserve légale (5%)		0, 000
Réserves devenues disponibles	(+)	18 180 000, 000
Somme à affecter	=	22 011 758, 704
Dividendes à distribuer (22%)		22 000 000, 000
Report à nouveau 2013		11 758,704

La date de mise en paiement des dividendes est fixée à compter du 21 mai 2014

QUATRIÈME RÉOLUTION

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la cooptation de Mr Nasri Melhami en tant que membre du conseil d'administration en remplacement de Mr Youssef Leben et ce, pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales , et les articles 29 et 23 de la loi n°65 de l'année 2001 en date du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2013.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

HUITIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration ,l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2013 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 47 990 000 dinars tunisiens.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 475 du code des sociétés commerciales , l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

DIXIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire autorise l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 50 000 000 TND (cinquante Millions de Dinars), à réaliser dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2014.

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation sur une ou plusieurs tranches et en fixer les modalités.

ARAB TUNISIAN BANK

AGENCES **ATB**
CORRESPONDANTS ÉTRANGERS
BANQUES ASSOCIÉES



Zone ou Agence	Directeur De Zone/ Directeur d' Agence	TEL AG.	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
CENTRALE	Chaker JEDIDI	71 351 155	71 347 270	9 Rue H.Nouira - 1001 Tunis	03/07/1989
TUNIS CENTRE	Mohamed Tahar ABDELLATIF	71 320 567	71 327 028	21 Rue El Jazira - 1000 Tunis	
JAZIRA	Jamila FLISS	71 320 567	71 327 028	21 Rue El Jazira - 1000 Tunis	31/12/1959
Bureau EZZITOUNA	Jamila FLISS	71 327 955	71 327 948	83 Rue Jemaa Erritouna - 1000 Tunis	16/07/2010
EL MORKADH	Koussai MESSEK	71 340 641	71 340 799	Angle Rue El Morkadh et Place des Chevaux 1008 Tunis	18/11/2005
SIDI EL BECHIR	Jamila FLISS	71 333 638	71 333 651	Sidi El Bechir - 1001 Tunis	31/12/2006
IBN SINA	Naoufel MEKKI	71 270 222	71 270 299	Angle Rue 10236 et Rue Belgacem El Bazmi Cite Ibn Sina - 1009 Tunis	19/06/2007
MONTFLEURY	Sofiène BEN JEMAA	71 490 562	71 490 770	10 Rue du Sahel - Montfleury - 1008 Tunis	30/05/2008
BAB SOUIKA	Mohamed BEN ABDELAZIZ	71 569 621	71 569 598	Centre Commercial de Bab Souika - 1006 El Halfaouine	03/10/2008
BAB BNET	Mohamed BEN ABDELAZIZ	71 568 130	71 568 410	42 Bis Avenue Bab Bnet - 1006 Tunis	29/10/2008
AV.H.BOURGUIBA	Chaker JEDIDI	71 254 202	71 254 180	39 Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis	11/11/2008
SAKKAJINE	Koussai MESSEK	71 576 650	71 576 620	31 Rue Souk Sakkajine - 1008 Tunis	06/09/2010
ENNAJEH	Wadii SABRI	71 589 196	71 589 208	44 Rue 4020 - Mellassine	22/08/2011
TUNIS NORD	Mohamed BEN MAHMOUD	71 752 087	71 750 590	Immeuble Sawarby Centre Urbain Nord 1003 Tunis Charguia	
KRAM	Ouadhah BAHRI	71 730 973	71 731 630	227 Av H.Bourguiba - 2050 Le Kram	02/07/1993
ARIANA	Kamel MGAIDI	71 702 222	71 703 463	Angle Av A.Khaptani et H Khafacha 2080 Ariana	22/10/1993
LAC	Faker AYADI	71 860 862	71 860 843	Immeuble Badr - Les Berges du Lac - Tunis	03/11/1995
CHARGUIA	Adel BATTIKH	71 752 087	71 750 590	Immeuble Sawarby Centre Urbain Nord - 1003 Tunis Charguia	20/11/2003
EL AOUIA	Hakim CHERIF	70 727 477	70 727 488	23 Avenue Mongi Slim - Cite Taieb Mhiri 2036 El Aouina	29/12/2005
RAOUED	Mohamed Adnene ZRELLI	71 757 505	71 756 638	95 Avenue Fethi ZOUHIR - 2083 Route de Raoued	13/12/2006
LA GOULETTE	Abdelkader ALLOUCHE	71 736 600	71 736 112	Avenue Franklin Roosevelt - Immeuble Casino - 2060 La Goulette	05/03/2007
BOX AEROPORT	Adel BATTIKH	71 955 237	71 955 237	L'Aéroport - Tunis Carthage	25/08/2010
BORJ LOUZIR	Slim CHARFI	70 689 751	70 689 793	46 Avenue Musthapha Mohsen - 2073 Borj Louzir	12/10/2010
SOUKRA	Hend ALLOUCHE	70 695 365	70 695 344	Avenue du Grand Maghreb Arabe - Route de la Soukra	18/11/2010

Zone ou Agence	Directeur De Zone/ Directeur d' Agence	TEL AG.	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
ALAIN SAVARY	Narjess TERZI	71 285 807	71 285 804	41 Avenue Alain Savary - 1002 Tunis Belvedere	13/07/2011
CHOTRANA	Mohamed Ali BEN SAID	70 695 377	70 695 388	97 Avenue Sidi Salah - 2036 Chotrana	06/12/2011
KRAM OUEST	Lamia BEN OSMEN	71 974 971	71 974 975	68 Avenue Farhat Hached- 2069 Kram Ouest	11/05/2012
CITE EL KHADRA	Mohamed Ali ESSID	71 804 613	71 804 612	103 Avenue Louis Braille-Cité El Khadra- 1003 Tunis	21/09/2012
SOUKRA 2	Fériel OTHMANI	70 691 412	70 691 422	Avenue Fattouma Bourguiba - Soukra	29/03/2013
TUNIS NORD- OUEST	Néziha TILOUCHE	71 705 373	71 705 237	Immeuble Saadi El Menzah IV - 1004 Tunis	
SAADI	Sami EL HAKIM	71 705 373	71 705 237	Immeuble Saadi El Menzah IV - 1004 Tunis	08/10/1999
Mutu-International	Samia SMAOUI	71 348 005	71 841 251	114 Av Jugurta Mutuelleville - 1002 Tunis	01/10/1983 03/07/1989 27/03/1998
EL MENZAH	Moonem BARDI	71 766 666	71 767 081	Angle Rues O.Ibn Affene et La Liberte . El Menzah VI - Tunis	07/06/1991
MONTPLAISIR	Houcine BOUGHANMI	71 902 420	71 901 652	Immeuble Dream Center , Angle Avenues Mohamed V et Khereddine Pacha - 1002 Tunis	17/11/1995
EL MANAR	Karim AZZOUZI	71 889 152	71 889 256	2 Rue Youssef Rouissi - 2092 El Manar	14/09/2001
LA LIBERTE	Slim DEROUICHE	71 288 022	71 289 008	93 Avenue de La Liberte - 1002 Tunis	21/06/2002
ENNASR	Mahmoud MOUMEN	70 825 544	70 825 548	Avenue Hedi Noura - Ennasr II - 2037 Ariana	28/12/2005
IBN KHALDOUN	Wisseem BEN AHMED	71 921 821	71 921 004	Rue 6691 N°4 - 2062 Cité Ibn Khaldoun	26/10/2007
EL OMRANE	Brahim BEN BRIK	71 957 007	71 959 001	Ang. Rues Ahmed Chawki et Abbes Mahloud El Akkad - 1005 El Omrane Tunis	06/04/2009
INTILAKA	Saber NASRI	71 661 205	71 661 350	Route de Bizerte - 2041 Intilaka Bardo	30/12/2010
TUNIS OUEST	Selim KILANI	71 782 394	71 793 212	Bd Ouled Haffouz - 1002 Tunis	
EL MECHTEL	Besma BRIGUI	71 782 394	71 793 212	Bd Ouled Haffouz - 1002 Tunis	17/01/1986
MARSA	Melik JEMAIEL	71 744 209	71 744 438	Place 7 Novembre - 2070 Marsa Ville	09/11/1990
DOUAR HICHER	Khamoussi KHALDI	71 622 120	71 622 966	Residence (SPRIC) Cite El Aahd El Jedid - Douar Hicher - 2010 Manouba	12/09/2006
EL AGBA	Ridha BEN ALEYA	71 938 698	71 938 650	Km 5 Route du Kef - El Agba	25/08/2006
BARDO 1 & 2	Chokri HAMBLY	71 664 034	71 664 080	140 Avenue 20 Mars - 2000 Bardo	20/10/2006
ETTADHAMEN	Marwan TLILI	70 662 240	70 662 303	138 Avenue Ibn Khaldoun -Cite Ettadhamen - 2014 Ariana	27/10/2006

Zone ou Agence	Directeur De Zone/ Directeur d' Agence	TEL AG.	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
SIDI HASSINE	Foued EL AIFA	71 935 303	71 935 290	Rue 42800 - 2030 Sidi Hassine Séjourni	21/11/2006
EZZOUHOUR	Karim JEBALI	71 529 299	71 529 205	57 Bis Angle Avenue 7 Novembre et Avenue Hraïria - 2052 Cité Ezzouhour	28/11/2006
OUED ELLIL	Raouf RAFRAFI	71 536 150	71 536 138	6 Avenue Habib Bourguiba - 2021 Oued Ellil	05/12/2006
DENDEN	Raoudha ABID	71 606 896	71 606 708	Complexe Ibn Khaldoun - Ang Av Indépendance et Rue Ibn Khaldoun - 2011 Den Den	26/12/2006
MARSA 2	Wassim KOUBAJI	71 744 242	71 744 245	71 Rue Hedi Chaker - 2070 La Marsa	27/02/2007
TUNIS SUD	Kamel BEN BOUSAHA	71 433 050	71 434 855	Rue du Plastique. Z.I Sidi Rezig - 2033 Megrine	
MEGRINE	Lotfi BAHRI	71 433 050	71 434 855	Rue du Plastique. Z.I Sidi Rezig - 2033 Megrine	19/12/1986
EL MOUROUJ	Néjib MOHSNI	79 357 616	79 357 740	1 Avenue des Martyrs - 2074 El Mourouj 1	25/11/2005
El Medina El Jadida	Aous FAYACHE	79 354 513	79 354 482	Anle Avenue Faycal Ibn Abdelaziz et Rue Khelifa Dimassi - 2063 El Medina El Jadida	27/12/2005
HAMMAM-LIF	Karim MKAOUAR	71 294 517	71 294 559	70 Avenue de la République - 2050 Hammam-Lif	09/08/2006
BOUMHEL	Imed DARRAGI	71 216 231	71 216 664	Avenue de l'Environnement - 2097 Boumhel	28/12/2006
MEGRINE JAWHARA	Badr SOUSSI	79 417 124	79 416 979	Rue Ahmed Tlili - 2024 Megrine Jawhara	24/01/2007
EZZAHRA	Imed DARRAGI	79 485 309	79 485 288	54 Avenue de l'Environnement - 2034 Ezzahra	25/05/2007
YASMINET	Wissem TORJMEN	71 316 899	71 316 744	Route de Mornag Km 7 - 2013 Yasminet	10/09/2007
RADES	Slim SHILI	71 447 100	71 447 150	Avenue Farhat Hached - 2044 Rades	30/10/2007
FOUCHANA	Habib BEN AROUS	79 320 460	79 320 302	Avenue 7 Novembre - Fouchana	31/03/2008
BEN AROUS	Wissem TORJMEN	71 388 061	71 388 109	11 Avenue de la République - 2013 Ben Arous	27/03/2009
CAP BON	Moncef BOUJENOU	72 224 351	72 224 701	137 Av H. Bourguiba - 8019 Nabeul	
NABEUL	Zouheir BELCAIED	72 224 351	72 224 701	137 Av H. Bourguiba - 8019 Nabeul	31/08/1984
HAMMAMET	Nidhal JAOUADA	72 282 007	72 262 517	6 Rue H. Bourguiba - 8050 Hammamet	13/07/1987
GROMBALIA	Naceur MOUADHEN	72 213 688	72 214 177	Avenue Habib Bourguiba - 8030 Grombalia	21/12/2006
BENI KHALLED	Karim AMEUR	72 374 771	72 374 774	Place du 23 Janvier 1952 - 8021 Beni Khalled	06/11/2007
MENZEL TEMIME	Fethi KHEDHIRA	72 300 202	72 300 205	Avenue Mongi Slim - 8080 Menzel Temime	09/11/2007

Zone ou Agence	Directeur De Zone/ Directeur d' Agence	TEL AG.	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
ZAGHOUAN	Hassen BAHLESS	72 680 720	72 681 349	11 Avenue de l'Independance - 1100 Zaghouan	16/10/2007
BENI KHIAR	Mohamed LAOUITI	72 228 168	72 228 833	141 Avenue de la Republique - 8060 Beni Khiair	13/11/2007
KELIBIA	Hassine PACHA	72 208 494	72 208 497	159 Bis Avenue des Martyrs - 8090 Kelibia	07/12/2007
KORBA	Moncef FNINA	72 383 330	72 384 551	Avenue Habib Bourguiba -8070 Korba	31/12/2010
BIZERTE	Jalel BRIKI	72 433 142	72 433 878	Rue 1er Juin - 7000 Bizerte	
BIZERTE	Kamel ENNOURI	72 433 142	72 433 878	Rue 1er Juin - 7000 Bizerte	22/12/1984
METLINE	Brahim SELTANA	72 446 377	72 446 288	Angle Av F.Hached et Rue R.Najjar - 7034 Metline	15/07/1994
MENZEL BOURGUIBA	Abdelkarim AYADI	72 518 850	72 518 888	Ang Avenue de l'Independance et Rue H.Bourguiba - 7050 Menzel Bourguiba	06/09/2006
MATEUR	Jamel ADOUANI	72 485 199	72 486 035	Place Taieb M'Hiri - 7030 Mateur	17/09/2010
RAS JEBEL	Brahim SELTANA	72449000	72457310	Angle Avenue Habib Bourguiba et Rue Ibn Zina - 7070 Ras Jebel	25/04/2014
BEJA	Habib SAIDI	78 455 718	78 455 114	Rue Caid Jaouhar.Sidi Bouteffaha - 9000 Beja	
BEJA	Imed BOUTERAA	78 455 718	78 455 114	Rue Caid Jaouhar.Sidi Bouteffaha - 9000 Beja	21/12/1990
JENDOUBA	Noureddine GHRIBI	78 601 713	78 601 675	Angle Rues A.Belhaouen et H.Thameur - 8100 Jendouba	04/01/1993
LE KEF	Zoubeir BEN ALAYA	78 224 544	78 225 183	Avenue Mongi Slim - 7100 Le Kef	23/10/2007
TESTOUR	Houcine MAHMOUDI	78 571 673	78 571 420	Avenue Habib Bourguiba - 9060 Testour	24/03/2009
BOUSALEM	Mourad BEN YOUSSEF	78 634 633	78 634 630	99 Avenue 20 Mars 1956 - 8170 Bousalem	12/10/2009
SILIANA	Younes CHEBBI	78 873 520	78 873 501	Angle Av H.Bourguiba et Rue Khereddine Pacha - 6100 Siliana	31/12/2009
CENTRE	Nabil KHEFACHA	73 225 055	73 225 056	Angle Av Med V et Rue Hotel de Ville - 4000 Sousse	
SOUSSE	Chokri ROSTOM	73 225 055	73 225 056	Angle Av Med V et Rue Hotel de Ville - 4000 Sousse	09/12/1984
KAIROUAN	Lazhar KHADHRAOUI	77 234 264	77 231 923	Angle Rues H.Thameur et 2 Mars 1934 - 3100 Kairouan	27/01/1989
MONASTIR	Maher BELKHIRIA	73 646 301	73 448 681	Av du Combatant Supreme. Cite CNRPS - 5000 Monastir	22/12/1989
CHORBENE	Riadh MOSRATI	73 600 350	73 600 250	Av H. Bourguiba - 5130 Chorbene	12/11/1993
KHEZAMA	Khaled LAADJIMI	73 244 251	73 244 241	Av 7 Novembre - Khezama Est - 4000 Sousse	26/11/1993
MAHDIA	Mohamed SAIDI	73 690 302	73 690 308	Avenue 2 Mars Immeuble Chatti - 5100 Mahdia	14/10/2005

Zone ou Agence	Directeur De Zone/ Directeur d' Agence	TEL AG.	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
TEBOULBA	Aleadine BDIRA	73 496 973	73 493 424	Angle Av H.Bourguiba et Mahboubia Soussia - 5080 Teboulba	14/10/2005
MSAKEN	Fethi OUESLATI	73 290 071	73 290 077	21 Avenue de la Republique - 4070 Msaken	21/10/2005
KALAA KEBIRA	Radhouane DAADOUCHA	73 354 701	73 354 704	Place du Souk - Avenue Awled M'hamed - 4060 Kalaa Kebira	02/11/2007
KASSERINE	Sahbi GADHOUMI	77 473 981	77 472 701	Avenue Habib Bourguiba Place du Souk - 1200 Kasserine	30/06/2009
SAHLOUL	Elyes ESSAFI	73 822 001	73 822 004	Avenue Yasser ARAFET - 4031 Sousse Sahloul	05/10/2009
JAMMEL	Atef AYEB	73 484 212	73 484 639	17 Rue Kassas - 5100 Jammel	29/12/2009
SOUSSE ERRIADH	Adel CHAABENE	73 304 460	73 304 450	17 Rue Hattab Ibn Abi Baltaa - 4000 Sousse Erriadh	28/10/2011
HAMMAM SOUSSE	Farhani CHAKROUN	73 372 475	73 372 477	250 Route de Tunis GP1 - Hammam Sousse	04/11/2011
SOUSSE JAWHARA	Amira BEN AMARA	73277592	73277594	Avenue Khelifa Karoui- Khezama Ouest- 4000 Sousse	11/04/2014
EL JEM	Kamel HADJ SALAH	73633084	73633152	Avenue Taieb M'Hiri - 5160 EL JEM	18/04/2014
SFAX	Monia CHIBANI	74 225 111	74 229 211	49 Av H. Bourguiba - 3000 Sfax	
SFAX	Anouar KOSENTINI	74 225 111	74 229 211	49 Av H. Bourguiba - 3000 Sfax	03/06/1983
SFAX 2	Mondher KCHAOU	74 297 369	74 297 387	Av d'Afrique. Cite SIOS Zitexville - 3000 Sfax	01/03/1991
GREMDA	Sofiene SALLEM	74 613 946	74 613 944	Imeuble Gremda Center - Route de Gremda Km 6 - 3062 Sfax	24/12/1993
SFAX TYNA	Amel SELLAMI	74 686 156	74 687 462	Cite El Moez Km 7 Route de Gabes - Sfax Tyna	28/07/2006
SAKIET EZZIT	Sihem BIBI	74 861 622	74 861 602	Route de Tunis Km 9 Cite El Ons - Sakiet Ezzit Sfax	14/07/2006
SFAX CHAKER	Hatem WAHLA	74 620 055	74 620 056	Route Menzel Chaker Km 4 Immeuble Dammak - Sfax	17/07/2006
SFAX EL JADIDA	Nadia BEN AYED	74 404 568	74 400 144	Complexe Jebh Center n° 5 - 3000 Sfax	19/12/2006
SFAX EL AIN	Mohamed Ali KOUBAA	71 631 533	74 631 502	Route El Ain Km 5 - Markez Derbal - 3000 Sfax	20/12/2006
SIDI BOUZID	Badreddine MNASSRI	76 627 390	76 627 570	Angle Avenue Habib Bourguiba et Avenue Farhat Hached - 9100 Sidi Bouzid	20/11/2007
SFAX ARIANA	Amel SELLAMI	74 442 895	74 442 898	Route de Tunis Km 1,5 - 3000 Sfax Ariana	20/11/2008
SFAX SOUKRA	Nadia SLIMANI	74 665 087	74 665 079	Route de Soukra Km 3 , Kassas Cité El Habib Residence "Hiba" - 3000 Sfax	23/12/2009
SFAX EDDEIR	Adel JAOUA	74 890 142	74 293 795	Route de Mahdia Km 6 , Sekeit Eddeir - Sfax	25/12/2009

Zone ou Agence	Directeur De Zone/ Directeur d' Agence	TEL AG.	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
SUD	Khaled BOUNOUH	75 650 230	75 651 752	Av Abdelhamid El Cadhi - 4180 Djerba	
JERBA	Kamel HAMROUNI	75 650 230	75 651 752	Av Abdelhamid El Cadhi - 4180 Djerba	15/04/1988
GABES	Kamel HABIB	75 274 700	75 273 255	75 Av H. Bourguiba - 6000 Gabes	24/08/1984
JERBA MIDOUN	Lassaad BEN ABIZID	75 732 415	75 732 416	Route du Phare Midoun - 4116 Djerba	26/01/2001
JERBA GUELLALA	Mohame BEN OUIRANE	75 761 618	75 761 616	Rue Salah Ben Youssef - Guellala - 4155 Jerba	03/12/2004
JERBA AJIM	Jamel MOSLAH	75 662 386	75 662 385	17 Avenu Habib Bourguiba -4135 Jerba Ajim	09/03/2012
JERBA EL MAY	Chedia BOUNOUH	75675654	75675652	Avenue de la République - El May (4175° Route de Midoun - Djerba	15/05/2013
TOZEUR	Rochdi JEDLI	76 461 104	76 461 099	53 Avenue Farhat Hached - Bab El Hawa - 2200 Tozeur	01/09/2006
ZARZIS	Chedly BIBI	75 692 405	75 692 403	Avenue Farhat Hached - 4170 Zarzis	31/12/2007
GAFSA	Walid AKREMI	76 225 808	76 226 204	Avenue Jamel Abdennasser "Hotel La Lune" - 2100 Gafsa	03/04/2008
BEN GUERDANE	Heykel SRAIEB	75 718 002	75 718 009	Av des Martyrs - Route Ras Jedir - 4160 Ben Guerdane	24/12/2008
TATAOUINE	Afif DOUZI	75 852 281	75 852 283	Ang. Av H.Bourguiba et Commandant Bejaoui - 3200 Tataouine	26/12/2008
KEBILI	Moez BEN MILOUD	75 493 402	75 493 350	19 Rue 3 Septembre - 4200 Kebili	09/01/2009
MEDENINE	Foued AROUAY	75 644 384	75 644 391	1 Rue Mosbah Jarbou - Route Beni Khedech - 4100 Medenine	23/01/2009
GABES II	Rachid MOKRANI	75 291 714	75 291 642	Avenue Slaheddine El Ayoubi - 6011 Gabes	17/12/2010
METOUIA	Lassaad MARZOUGUI	72 372 375	72 372 374	Rue El Bassatine - Route de Gafsa - 6010 Metouia	17/12/2010
MARETH	Tarek TAIEB	75 323 613	75 323 616	Avenue 27 Octobre - 6080 Mareth	17/12/2010

CORRESPONDANTS ETRANGERS ET BANQUES ASSOCIEES

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

ALGERIE (Alger) : Arab Bank PLC - Banque Extérieure d'Algérie - Banque Nationale d'Algérie
ALLEMAGNE (Frankfurt) : Europe Arab Bank plc - Dresdner Bank AG - Commerz Bank AG - Deutsche Bank AG- DG Bank- BHF Bank
ANGLETERRE (London) : HSBC Bank - Barclays Bank Plc - Royal Bank of Scotland- Europe Arab Bank Plc
ARABIE SAOUDITE (Riadh) : National Commercial Bank Jeddah
AUTRICHE (Vienna) : Europe Arab Bank Plc – Bank Austria A.G
BAHREIN (Manama) : Arab Bank Plc
BELGIQUE (Bruxelle) : KBC Bank NV- Fortis Bank – Euroclear Bank SA-NV
CANADA (Toronto) : Royal Bank Of Canada
DANEMARK (Copenhagen) : Danske Bank
EMIRATS ARABES UNIS : Arab Bank PLC – Abou Dhabi
ESPAGNE (Madrid) : Banco Santander Central Hispano Sa - Banco Popular - Espanol SA – Banco Espagnol De Credito - Europe Arab Bank Plc
FINLANDE (Helsinki) : Nordea Bank
FRANCE (Paris) : Europe Arab Bank Plc - Union Tunisienne De Banques - Société Générale - Natixis Bank - Credit Du Nord - Crédit Agricole Paris.
ITALIE (Milan) : Uni Credito Italiano Spa - Banca Nazionale Del Lavoro - Intesa San Paolo IMI- Europe Arab Bank Plc - (Rome) - UBAE Arab Italian Bank (Rome)
JAPON (Tokyo) : Union Des Banques Arabes et Françaises - Bank Of Tokyo Mitsubishi Ltd
JORDANIE (Amman) : Arab Bank Plc
KUWAIT (Kuwait) : National Bank Of Kuwait
MAROC (Casablanca) : Arab Bank Plc - Banque Marocaine De Commerce Extérieur - Crédit Du Maroc - Attijariwafa Bank
NORVEGE (Oslo) : Den Norsk Bank
PORTUGAL (Lisbonne) : Banco Commerciale Portugues
SUEDE : SKandinavisca Enskilda Banken - Svenska Handles Banken
SUISSE (Zurikh) : UBS AG - Arab Bank (Switzerland) Ltd- Arab Bank Zurich – Crédit suisse
ETATS-UNIS (New York) : Citibank NA (USD) - JP Morgan Chase Bank
TUNISIE : Citibank NA (USD)

BANQUES ET SOCIETES PROPRIETES DE L'ARAB BANK PLC

ARAB BANK PLC : JORDANIE- EMIRATS ARABES UNIS - BAHREIN - ALGERIE- CHINE- MAROC-USA - REPUBLIQUE YEMENITE- SINGAPOUR - PALESTINE - QATAR - KAZAKISTAN- COREE DU SUD – LIBAN L'EGYPTE)

ARAB BANK SOUDAN

EUROPE ARAB BANK PLC- (ESPAGNE-ALLEMAGNE -ANGLETERRE- ITALIE - FRANCE - AUTRICHE)

ARAB BANK AUSTRALIE - SYDNEY

ISLAMIC INTERNATIONAL ARAB BANK PLC –JORDANIE- AMMAN

AL-ARABI INVESTMENT GROUP – PALESTINE

ARAB NATIONAL LEASING COMPAGNY - JORDANIE

AL-ARABI INVESTMENT GROUP – JORDANIE

ARAB AB CAPITAL Ltd

ARAB BANK SUISSE (SWITZERLAND) (GENEVE –ZURICH)

BANQUES ET SOCIETES EN PARTICIPATION $\geq 50\%$

ARAB INVESTMENT BANK S.A.L - BEIROUTH –LIBAN 66%

ARAB TUNISIAN BANK – TUNISIE 64,24%

AL NISR AL ARABI INSURANCE Co –AMMAN 50%

TURKLAND BANK 50%

BANQUES ET SOCIETES FILIALES $< 50\%$

ARAB BANK SYRIA – DAMAS 49%

OMAN ARAB BANK S.A.O-RUWI 49%

ARAB NATIONAL BANK – RIADH 40%

ARAB INSURANCE Co- BEIROUT -LIBAN 36,8%

BUILDING COMMERCIAL CO.SARL – LIBAN 34,5%

BANK EL WAHDA – LYBIE 19%

FINANCE, ACCOUNTANCY, MOHASSABA SA.-GENEVE



Siège social : 9, rue Hédi Nouria - 1001 Tunis
Tél. : (+216) 71 35 11 55 - Fax : (+216) 71 34 28 52
e-mail : atbbank@atb.com.tn
Web : www.atb.tn